



HAL
open science

Les prestations paysannes en pisciculture, clé de voûte du “ passage à l’échelle ” ?

Charline Rangé, Augustin Pallière

► To cite this version:

Charline Rangé, Augustin Pallière. Les prestations paysannes en pisciculture, clé de voûte du “ passage à l’échelle ” ? : Logiques et enjeux dans le sud de la Guinée Forestière. . [Rapport de recherche] APDRA Pisciculture Paysanne. 2017. hal-01789499

HAL Id: hal-01789499

<https://hal.science/hal-01789499>

Submitted on 11 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



APDRA Pisciculture Paysanne
Projet de Développement de la Rizi-Pisciculture de Guinée Forestière

**Les prestations paysannes en pisciculture, clé de voûte
du « passage à l'échelle » ?**
Logiques et enjeux dans le sud de la Guinée Forestière

Charline Rangé et Augustin Palliere, APDRA Pisciculture Paysanne



Pêche d'un étang de service à Ouéyé (préfecture de N'Zérékoré)

Résumé

L'appui à l'émergence et à la consolidation d'un réseau de producteurs prenant en charge le développement piscicole est au cœur des principes d'action de l'APDRA Pisciculture Paysanne. On dénombre aujourd'hui plus de 1500 pisciculteurs en Guinée Forestière dont le tiers a été installé par d'autres pisciculteurs. Le « passage à l'échelle » dans le développement de la pisciculture en Guinée Forestière pourra-t-il reposer sur ces prestations paysannes ? Si oui, qu'est-ce que cela implique pour l'action publique ? Cette note propose une analyse des dynamiques piscicoles villageoises, des prestations paysannes (organisation socio-spatiale et logiques des prestataires paysans), et des relations entre acteurs locaux et régionaux de la pisciculture, pour finalement dégager quelques perspectives pour l'action publique en appui à la pisciculture en Guinée Forestière. Elle repose sur des enquêtes de terrain combinant observations participantes, entretiens semi-dirigés et enquêtes systématiques.

Les dynamiques piscicoles apparaissent très contrastées entre les villages, tant du point de vue de l'importance et des modalités des prestations paysannes que de l'évolution des pratiques et du référentiel technique associé. Cette diversité oblige les intervenants à se départir d'une approche trop normative en termes de « compétences » qui tend à figer les savoirs et savoir-faire et à « désocialiser » la pisciculture au profit d'une démarche plus souple basée sur l'identification des nouveaux enjeux techniques et des rapports de force entre pisciculteurs et sur la caractérisation et l'appui à la renégociation des règles, le plus souvent informelles, qui régulent localement la circulation des connaissances et des poissons.

Les prestations paysannes sont pour partie des prestations individuelles, le plus souvent marchandes, pour partie encadrées par les groupements de pisciculteurs. Lorsqu'elles sont réalisées dans le village même du prestataire et dans les villages environnants, elles contribuent à produire de véritables territoires de pisciculture au sein desquels circulent les savoirs, le matériel et les poissons. La durabilité des prestations paysannes dépend ainsi étroitement de leur ancrage territorial. Il apparaît dès lors important de penser l'intervention non plus seulement à l'échelle du village mais aussi à celle du territoire de pisciculture pour contribuer à renforcer les réseaux locaux de pisciculteurs.

Les enjeux de reconnaissance, individuelle et collective, au village et dans l'arène régionale du développement piscicole, justifient en grande partie l'engagement des pisciculteurs dans les processus d'acquisition des connaissances piscicoles et dans leur diffusion auprès de leurs pairs. A travers leur engagement dans l'activité, les prestataires paysans sont le plus souvent de jeunes hommes qui cherchent, en plus d'un revenu monétaire, à se forger un nouveau statut social et une plus grande compétence publique au village ou encore à accéder aux réseaux des professionnels de l'aide au

développement. Les projets de développement ont aujourd'hui des effets ambigus sur la dynamique piscicole paysanne. D'un côté, la reconnaissance à laquelle ils permettent d'accéder motive les pisciculteurs à devenir de véritables techniciens paysans. De l'autre, cela les incite à monopoliser le savoir légitime et à s'opposer à l'émergence de nouveaux prestataires pour conserver leur position privilégiée sur les marchés du conseil piscicole.

A l'échelle d'une région comme la Guinée Forestière, la dépendance aux financements ponctuels et incertains de l'aide publique au développement crée un ensemble d'incitations allant plus dans le sens du brouillage du référentiel technique et de la compétition entre techniciens professionnels, prestataires paysans et élus de la Fédération que dans celui de la coopération au bénéfice de l'innovation.

Dans ces conditions, il apparaît important de penser les dispositifs opérationnels non seulement en fonction d'objectifs techniques mais aussi comme des dispositifs devant permettre, au moins dans le cours de l'action de développement, de substituer aux concurrences entre acteurs de la filière des interdépendances. Nous montrons sur l'exemple de la recherche-action menée sur l'alevinage et du parrainage comment les dispositifs opérationnels peuvent être conçus comme des processus de façonnage institutionnel permettant 1) de mettre en débat les visions concurrentes pour le développement de l'activité ; 2) de définir des rôles complémentaires pour chaque acteur ; 3) de préciser des principes et des règles pour une action collective. Cela implique du temps et des ressources spécifiques.

Finalement, les prestations paysannes apparaissent à même de porter le passage à l'échelle, à condition 1) de répondre aux aspirations des prestataires paysans en leur offrant une reconnaissance durable à travers la Fédération ; 2) de redéfinir les rôles des pisciculteurs et des techniciens professionnels en faisant porter le conseil technique et les expérimentations pour l'innovation par les pisciculteurs tout en recentrant l'activité des techniciens professionnels sur l'animation des échanges techniques entre pisciculteurs et des cadres de renégociation des règles collectives régulant la circulation des savoirs, du matériel et des poissons. L'expérience d'un opérateur international comme l'APDRA Pisciculture Paysanne permettrait dès lors 1) de produire la connaissance sur les dynamiques en cours nécessaire à l'identification des nouveaux enjeux techniques, organisationnels et institutionnels ; 2) d'animer des cadres de concertation et de négociation des règles entre acteurs (techniciens professionnels, élus de la Fédération, prestataires paysans, représentants de l'Etat) ; 3) de co-construire des dispositifs opérationnels à portée à la fois technique et institutionnelle ; et 4) de contribuer à l'orientation de la formation des différents acteurs pour répondre aux nouveaux enjeux du développement de l'activité.

Sommaire

Résumé.....	2
Sommaire.....	4
Introduction	1
L'APDRA Pisciculture Paysanne : une démarche originale (<i>extrait du panneau de présentation de la démarche de l'APDRA</i>).....	3
Petit historique des interventions de développement en pisciculture en Guinée Par Mohamed Bob Diaby, directeur national adjoint de la pisciculture.....	6
Liste des missions d'expertise (années 1990) :	7
Liste des actions de développement dans le domaine de la pisciculture :.....	7
1 Cadre conceptuel et méthodologie.....	8
1.1 Cadre conceptuel	8
1.2 Méthodologie.....	9
2 L'hétérogénéité des dynamiques locales et ses implications pour les interventions de développement.....	10
2.1 Quatre situations contrastées et représentatives pour prendre la mesure de la diversité des dynamiques locales.....	10
Gbotoye : Une dynamique forte, portée par les pisciculteurs, malgré une dislocation du groupe local et une simplification du référentiel technique	12
Ouéyé : Une dynamique forte qui repose sur l'engagement d'un pisciculteur.....	16
Des piscicultures performantes mais un noyau de pisciculteurs qui ne s'agrandit pas. Le cas de Kerema	19
2.2 Implications pour les interventions de développement : « re-socialiser » la pisciculture et éviter de figer les savoirs.....	21
3 Les installations paysannes : organisation socio-spatiale et référentiels techniques.....	22
3.1 Modalités et territorialisation des installations paysannes	23
3.2 Référentiels techniques, durabilité et capacités d'innovation.....	24
4 Légitimité du savoir et enjeux de reconnaissance, qu'est-ce qui se joue dans les prestations paysannes ?	25
4.1 Des enjeux de reconnaissance dans les arènes politiques locales.....	26
4.2 Dans l'arène du développement régional : des enjeux de reconnaissance institutionnelle	29
4.3 Construire des interdépendances entre acteurs de la filière à partir de la résolution d'une question technique : deux études de cas de dispositifs institutionnels	31
5 Conclusion et perspectives pour l'action publique	35
5.1 Travailler à l'échelle des territoires de pisciculture pour favoriser les échanges entre pisciculteurs.....	35
5.2 Répondre aux aspirations des pisciculteurs en quête de reconnaissance pour pérenniser les installations paysannes	36

5.3	Prendre en charge les coûts de l'action collective pour stabiliser un réseau d'acteurs capables de coopérer pour innover.....	37
5.4	Pour assurer le passage à l'échelle, quels rôles pour les différents acteurs de la pisciculture ?	38

Introduction

Après plus de 15 ans d'intervention, le développement de la pisciculture intégrée aux exploitations agricoles familiales en Guinée Forestière est cité comme un exemple de réussite dans le domaine du développement agricole¹. On compte aujourd'hui plus de 1500 pisciculteurs dans la région, alors que l'activité était globalement inconnue à la fin des années 1990.

Ce succès valide la démarche originale de l'APDRA Pisciculture Paysanne (voir p.3), un acteur important du secteur en Guinée (voir p.6), qui a joué un rôle direct ou indirect majeur dans la formation et l'accompagnement de la très grande majorité de ces pisciculteurs. L'appui à l'émergence et à la consolidation d'un réseau de producteurs prenant en charge le développement piscicole est au cœur de son action. A l'échelle du village, cela se traduit par un accompagnement des pisciculteurs dans la durée afin qu'ils soient en mesure de développer et faire évoluer des modèles techniques adaptés aux conditions agro-écologiques et socio-économiques locales et à leurs changements. L'organisation des pisciculteurs en groupe local constitue ici un élément déterminant dans la dynamique de mise au point et d'appropriation de l'innovation (Grosse et Oswald, 2010²). A l'échelle régionale, cela se traduit par l'appui à l'institutionnalisation d'une profession piscicole capable de porter le développement de l'activité.

¹ Voir par exemple l'article de D. Simon et J.F. Benhamou "Rice-fish farming in Guinee Forestiere – outcome of a rural development project", *Field Actions Sci. Rep.*, 2, 49–56, 2009 ou la vidéo « Le point de vue de Gaël Giraud, Chef économiste de l'AFD » (<https://www.youtube.com/watch?v=49BMrVaV-oI>).

²Grosse O. et Oswald M., 2010. *The role of the farmers group in fish innovation in an extension project's frame*. ISDA 2010, Jun 2010, Montpellier, France. Cirad-Inra-SupAgro, 12 p.

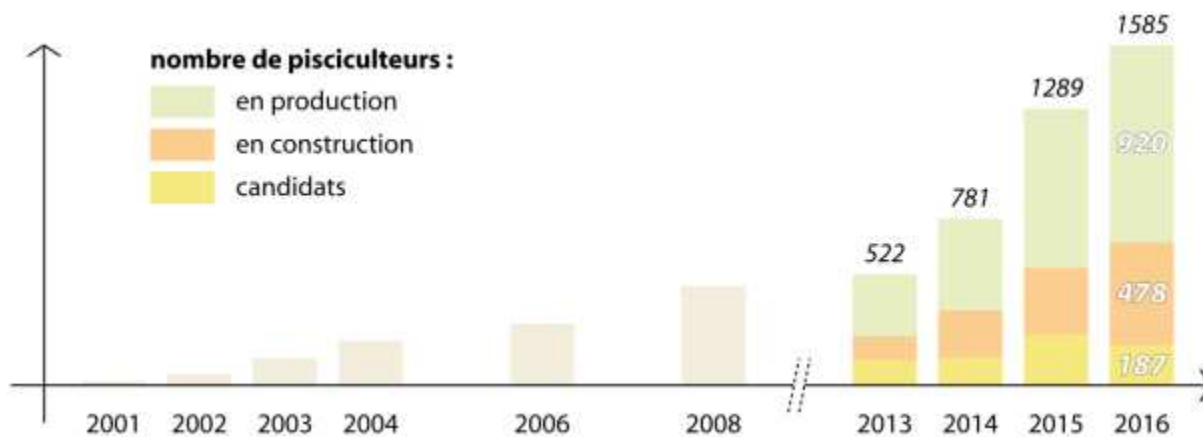


Figure 1 : Evolution du nombre de pisciculteurs en Guinée Forestière (NB : Le PDRPGF parle de « candidat » lorsque le bas-fond a été prospecté et piqueté en vue de son aménagement mais que les travaux n'ont pas encore démarré)³

³ Ces données sont issues des recensements réalisés par l'APDRA Pisciculture Paysanne actualisés fin 2016 dans le cadre du PDRP-GF.

L'APDRA Pisciculture Paysanne : une démarche originale (*extrait du panneau de présentation de la démarche de l'APDRA*)



APDRA Pisciculture Paysanne est une association française créée en 1996 et qui rassemble, en France, en Afrique et à Madagascar, des pisciculteurs ; des chercheurs et des techniciens ; des décideurs et des bénévoles. Elle agit au service d'une pisciculture paysanne rentable et durable pour renforcer la sécurité alimentaire, augmenter et diversifier le revenu des producteurs ruraux en Afrique et à Madagascar suivant 7 principes :

- Prendre en compte le contexte socio-économique ;
- Intégrer la pisciculture au système agricole local et concevoir les interventions à l'échelle des bassins versants ;
- Mettre en place des compétences techniques et organisationnelles au niveau local ;
- Gérer l'innovation piscicole de façon participative, collective et responsabilisante ;
- Faciliter la diffusion de l'activité par l'absence de subvention à l'investissement ou au fonctionnement ;
- Favoriser l'émergence de réseaux et d'organisations professionnelles ;
- Impliquer les ONG et autorités locales pour promouvoir la démarche.

Ses domaines d'action sont l'accompagnement des producteurs dans la mise en place de systèmes piscicoles ; le renforcement des compétences locales, valorisation des savoir-faire et formation des partenaires ; et la structuration des organisations professionnelles et animation d'un réseau de professionnels de la pisciculture.

Lors de la mise en œuvre de ses projets, l'APDRA vise à instaurer un environnement propice au développement de la l'activité piscicole. Ses équipes sur le terrain travaillent donc avec une grande diversité d'acteurs : les pisciculteurs et leurs familles ; les artisans locaux pour la fabrication du matériel (filet, moules des ouvrages de vidange,...) ; la profession piscicole, seule à même de représenter et défendre les intérêts des pisciculteurs ; les ONG locales, formées pour accompagner les producteurs ; et les administrations locales, impliquées dans toutes les étapes des projets.

L'APDRA Pisciculture Paysanne a initialement proposé un ensemble de références techniques que les paysans se sont réappropriées et ont adapté aux conditions de leur exploitations agricoles : étang-barrage en terre en tête des réseaux hydrographiques avec système de vidange en béton ; autonomie des producteurs pour la production des alevins ; association de plusieurs espèces de poisson ; et association de la pisciculture à la riziculture inondée. Les autres modèles techniques proposés à l'époque, notamment l'élevage mono-spécifique de tilapia dans de petits étangs casiers avec des systèmes de vidange en bambou ou encore des modèles basés sur la dissociation alevineurs / grossisseurs, n'ont pas trouvé d'ancrage territorial.

Les ateliers piscicoles se concentrent aujourd'hui dans les préfectures de Yomou, Macenta, Beyla (dans la sous-préfecture de Boola au sud essentiellement) et surtout de N'Zérékoré (voir carte **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Cette répartition géographique, qui reflète l'histoire des interventions de développement – les interventions de l'APDRA se sont d'abord concentrées dans ces préfectures –, témoigne aussi de la bonne intégration de l'activité pisci-rizicole dans les dynamiques agro-écologiques et socio-économiques propres de ces zones⁴. Un modèle de pisciculture performant et adapté aux conditions locales est ici bien stabilisé, ce qui n'est pas encore le cas dans les préfectures de Gueckedou et de Kissidougou où les interventions de l'APDRA, globalement beaucoup plus récentes, consistent en l'expérimentation de nouveaux modèles de pisciculture avec les paysans.

Parmi tous les ateliers piscicoles en production, plus d'un tiers ont été conçus par un pisciculteur (« installations paysannes »). Cette dynamique est logiquement localisée dans le sud de la Guinée Forestière où le modèle piscicole est bien stabilisé. Elle est amenée à se renforcer dans les années à venir, de plus en plus de pisciculteurs acquérant de l'expérience. Ces nombreuses installations paysannes durables valident, a posteriori, la pertinence d'une stratégie qui visait à impliquer pleinement les producteurs dans le développement de l'activité.

Forts de ce succès, les décideurs politiques et les bailleurs de fonds internationaux sont en attente de propositions pour assurer un « passage à l'échelle » permettant de démultiplier la production piscicole et d'étendre l'emprise spatiale de l'activité. Pour penser le rôle de l'action publique dans ce passage à l'échelle, une bonne connaissance de la dynamique piscicole et, en particulier, des prestations paysannes en pisciculture est essentielle. Il s'agit de savoir si, et à quelles conditions, les pisciculteurs sont en mesure de prendre en charge le passage à l'échelle en Guinée Forestière, c'est-à-dire 1) de densifier le maillage territorial des villages piscicoles tout en augmentant significativement le nombre d'ateliers piscicoles dans les villages ; 2) de permettre au plus grand nombre de mettre en œuvre une pisciculture performante et durable.

⁴ Voir note de capitalisation « *Intégration de la pisciculture dans les exploitations agricoles familiales de la Guinée Forestière : pour qui ? pourquoi ?* ».

Cette note s'inscrit dans la continuité des précédents travaux de l'APDRA Pisciculture Paysanne⁵ et de la réflexion engagée dès le départ par l'association autour des dimensions sociales du développement de l'activité piscicole⁶. En rapport aux enjeux actuels de passage à l'échelle, elle vise :

- à décrire et analyser dans sa diversité la dynamique piscicole dans le sud de la Guinée Forestière, et en caractériser les implications pour les interventions de développement (partie 2) ;
- à décrire et analyser les modalités des prestations paysannes dans le sud de la Guinée Forestière (partie 3) ;
- à expliciter les logiques des pisciculteurs qui proposent ces prestations, en particulier autour des enjeux de reconnaissance institutionnelle, et en caractériser les implications pour les interventions de développement (partie 4) ;
- à déduire de ces analyses des perspectives et propositions pour l'action publique en appui au développement de la pisciculture en Guinée Forestière, en particulier en ce qui concerne le rôle d'une ONG internationale comme l'APDRA Pisciculture Paysanne (conclusion).

5 Ces travaux, à la plupart desquels nous faisons référence dans la suite du texte, sont disponibles sur le site web de l'APDRA Pisciculture Paysanne : www.apdra.org.

6 La synthèse de l'atelier organisé par l'APDRA-F en 2002 sur l'innovation piscicole constitue de ce point de vue une étape importante, voir APDRA-F, 2002. *Pisciculture en Afrique Subsaharienne : comment accélérer la diffusion de l'innovation en milieu paysan ?* Synthèse de l'atelier de Bordeaux, 20 septembre 2002, 70 p.

Petit historique des interventions de développement en pisciculture en Guinée

Par Mohamed Bob Diaby, directeur national adjoint de la pisciculture

En Guinée, la pisciculture n'a pas un passé très glorieux. Les stations piscicoles coloniales parsemées dans le pays (Kindia, Mamou, N'Zérékoré et Beyla), des étangs en dérivation de plus ou moins grandes surfaces équipés de système de vidange, sont sous le contrôle de l'administration (Eaux et Forêts). Elles sont abandonnées après les années 50 par méconnaissance technique. Mise à part le Projet Agricole de Guéckédou (PAG) et le projet de l'Office de Développement de la Pêche artisanale et de la Pisciculture en Guinée à Mamou, presque rien n'est fait pour le développement de la pisciculture dans les décennies qui suivent. C'est dans les années 1990 que plusieurs missions et études (voir la liste ci-dessous) ont été vectrices d'actions pilotes dans les années 2000. Parmi les actions significatives on doit citer notamment : le Projet de Développement de la Pêche Artisanale et de la Pisciculture (PDPAP), basés sur des étangs de dérivation avec système semi –intensif et le Projet piscicole Guinée Forestière (PPGF), phase test basé sur la polyculture extensive.

D'un point de vue institutionnelle, le ministère des pêches et de l'aquaculture est créée en 1994, et en son sein la Direction Nationale de l'Aquaculture et Pêche Continentale (DNAPC). Face à l'engouement pour l'activité piscicole, la méconnaissance technique et la multiplicité des interventions, la DNAPC adopta une stratégie de prudence et d'observations. Toutes les actions sont orientées dans la zone prioritaire retenue par les différentes missions (la Guinée Forestière) et l'on procède à un zonage par projet (à chaque projet sa zone d'intervention). Si l'administration privilégiait la technique mono-spécifique de tilapia, les pisciculteurs ont été plus rapidement et la polyculture pris le dessus avec 3 espèces compatibles et un prédateur. L'administration déconcentrée en charge de la pisciculture est mise en place progressivement. Au niveau préfectoral, les Directions Préfectorales de la Pêche et de l'Aquaculture sont créées à N'Zérékoré et à Guéckédou en 1999. Macenta, Beyla, Lola, Yomou, Kerouané, Kissidougou suivent en 2004. Au niveau régional, une Représentation Régionale Pêche Continentale et Aquaculture est mise en place en 1997, puis en 2000 une Coordination Régionale de l'Aquaculture et de la Pêche Continentale (CRAPC) et enfin à partir de 2006, une Direction Régionale de la Pêche Continentale et Aquaculture.

Au niveau central, la Direction Nationale de la Pisciculture est créée en 2012. Sa mission est de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de développement de la pisciculture sur l'étendue du territoire national. De l'ensemble des actions en faveur du développement de la

pisciculture (voir la liste ci-dessous), la DNP tire comme enseignement que la pisciculture est une activité intéressante et valorisante qui intéresse les paysans ; qu'elle constitue un moyen efficace de lutte contre la pauvreté ... mais que son apprentissage est long !

La DNP promeut la vision d'une pisciculture solvable, durable et respectueuse de l'environnement. Dans cette vision, ces deux activités sont « *la promotion de l'ensemble des acteurs de la pisciculture et le développement d'une pisciculture semi-intensive intégrée aux activités agricoles* » (lettre de mission 2014)

Liste des missions d'expertise (années 1990) :

Schéma Directeur Pêche et Pisciculture, H. Mathès (FAO) en 1990.

Mission d'évaluation de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture en République de Guinée, J-P. Marquet et D. Gréboval (FAO) en 1993

Mission d'évaluation du potentiel de la pisciculture extensive en Guinée Forestière, H. Saurin (ORSTOM/UE) en 1995

Identification des sites favorables aux activités de Pisciculture et de Pêche Continentale, N. Mohimoto (JICA)

Mission d'évaluation du potentiel piscicole, M. Oswald (AFVP) en 1996

Liste des actions de développement dans le domaine de la pisciculture :

1940-1976, Stations piscicoles coloniales (Administration coloniale puis Eaux et Forêts) , Mamou, Kindia, N'Zérékoré, Beyla, ...

1980-1989, Projet Agricole Guéckédou (PAG), Banque Mondiale, Guéckédou.

1989-1993, Office de Développement de la Pêche Artisanale (ODEEPAG), BAD et Gouvernement, Mamou.

1994- 2001, Pisciculture Extensive Diecké, Orstom et Soguipah, Diecké (Yomou).

1995-1996, Projet d'Appui à l'Élevage (PAE), AFVP- ME , Guéckédou, Macenta et N'Zérékoré.

1998-1999, Projet petits élevages à impact rapide pour les réfugiés et leurs hôtes, HCR-VSF, Macenta et Guéckédou.

1998-1999, Projet de gestion des ressources rurales, GTZ-CRAPC, N'Zérékoré et Beyla.

1999-2008, Projet Piscicole Guinée Forestière (PPGF), AFD-AFVP-DNPCA, Guéckédou, N'Zérékoré puis Macenta, Lola et Yomou.

2001-2003, TCP-FAO/GUI/0066 Pisciculture familiale et formation de Curriculae, FAO-Gouvernement guinéen, Macenta, Yomou et Lola.

2003-2005, Projet Pêche Artisanale et pisciculture, BAD- Gouvernement guinéen, Macenta.

2006-2007, Prodabek, Beyla et Kérouané.

2003-2008, Pisciculture Communautaire en Haute Guinée, JICA-Ambassade du Japon), Kankan, Dabola, Dinguiraye

2005-2007 Projet de Rizi-Pisciculture Extensive en Guinée Forestière, AUDER-FOGUIRED, Yomou, Lola.

2008-2009, Projet Pisciculture, HCR-Acorh.

2010-2011 Projet d'Appui au Développement Durable de la Pêche Artisanale et de la Pisciculture, UE-Plan Guinée, Guéckédou et Kissidougou.

2012, Projet de Développement de la Pisciculture en Guinée, MPA, Boffa, Coyah , Forécariah, Mamou et Faranah.

2012-2017, Projet de Développement de la Rizi-Pisciculture en Guinée Forestière, AFD-UE-DNP-APDRA Pisciculture Paysanne, N'Zérékoré, Yomou, Lola, Beyla, Macenta, Guéckédou, Kissidougou, Faranah, Kérouané.

2015-2020, PGIRE II- Volets pêche et pisciculture, OMVS-Banque Mondiale-DNPCA-DNP, Mamou, Dabola, Dinguiraye, Dalaba, Pita, Labé.

1 Cadre conceptuel et méthodologie

1.1 Cadre conceptuel

L'analyse proposée ici mobilise un cadre conceptuel empruntant principalement à la socio-anthropologie du développement, à la socio-anthropologie des connaissances, et à la sociologie de la traduction.

L'anthropologie du développement fait l'hypothèse qu'une intervention de développement n'est jamais une simple intervention technique. Elle considère l'opération de développement comme une *arène*, c'est-à-dire comme un lieu de confrontations concrètes d'*acteurs* sociaux en interaction autour d'enjeux communs (Olivier de Sardan, 1995⁷ ; Lavigne Delville et al, 1998⁸). Ces acteurs ont des logiques différentes qui résultent à la fois de leur position dans le champ social et de leur position spécifique par rapport aux enjeux concrets de l'intervention (ibid). Ils sont dotés d'un pouvoir, très inégalement partagé, d'influer sur le déroulement de l'action pour l'orienter dans le sens de leur intérêt. On peut ainsi considérer qu'ils déploient différentes *stratégies* dans le sens où ils sont capables de cerner les enjeux, d'anticiper sur les impacts possibles d'un événement et de se positionner en conséquence (ibid). L'anthropologie du développement a en particulier conceptualisé la figure des *courtiers locaux du développement* (Bierschenk et al, 2002⁹) qui, maîtrisant tout aussi bien les codes culturels et les valeurs de la société villageoise que ceux des intervenants, se positionnent en intermédiaires obligés des projets de développement, captant dès lors à leur profit les ressources matérielles et symboliques drainées par les projets, ressources qu'ils peuvent ensuite convertir en capital socio-politique au village.

Conceptualisée par la sociologie de la traduction (Callon, 1986¹⁰), le *processus de traduction* peut se définir comme un processus par lequel se structure progressivement, autour de la résolution d'une question technique, un réseau d'acteurs, ancré dans un environnement physique, socio-économique et politico-institutionnel, partageant une même vision du problème à régler et capables de

⁷ Olivier de Sardan, J-P. 1995. *Anthropologie et développement: essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris : Karthala. 221 p.

⁸Lavigne Delville Ph., Bouju J. et Le Roy E. 2000. *Prendre en compte les enjeux fonciers dans une démarche d'aménagement. Stratégies foncières et bas-fonds au Sahel*. Paris : GRET, 128 p.

⁹Bierschenk T., Chauveau J.-P. et Olivier de Sardan J.-P., ed. 2000. *Courtiers en développement, les villages africains en quête de projets*. Paris : APAD/Karthala.

¹⁰Callon M. 1986. « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année Sociologique* 36, p.170-208.

coopérer pour innover (Lavigne Delville, 2015¹¹). Les projets de développement peuvent utilement être pensés comme des processus de traduction (Lewis et Mosse, 2006¹²). Cela permet de (Lavigne-Delville, 2015¹³) :

- problématiser l'intervention en fonction d'une lecture des intérêts des acteurs concernés et pas seulement de la vision qu'ont les intervenants du problème ;
- savoir que les acteurs et leurs intérêts ne sont pas complètement donnés a priori mais émergent et se précisent au cours du processus ;
- de savoir qu'il est possible, à force de tâtonnements, de négociations, d'expérimentations, et de reformulations, de créer des liens contraignants entre acteurs initialement indépendants voir concurrents.

Pour la socio-anthropologie des connaissances, les *processus d'apprentissage* ne se réduisent pas à un simple phénomène communicationnel ou à un processus d'acquisition de compétences utiles. La circulation des savoirs est fondée sur des *normes* et des *règles* et se réalise au sein de *réseaux* (Moity-Maïzi, 2015¹⁴). Les connaissances et les objets ou symboles liés peuvent être instrumentalisés dans des enjeux de pouvoir et de légitimité contribuant à expliquer pourquoi ils ne sont pas mécaniquement porteurs d'innovation. Les processus d'apprentissages sont traversés d'attentes, de jugements, de revendications et de conflits. Ils mettent en jeu des questions de changements de statut, de légitimité et de *reconnaissance*. Les projets de développement marqués par la promotion des apprentissages peuvent ainsi être utilement analysés comme des *arènes* ou se jouent, à travers les apprentissages, des enjeux de reconnaissance à la fois individuelle et collective (ibid). En particulier, « *l'engagement à apprendre puis diffuser auprès de ses pairs de nouveaux savoir-faire ou à livrer des connaissances en vue de leur formalisation par un projet de développement ne relève pas seulement de logiques individuelles pour des enjeux strictement économiques mais constitue aussi des arguments pour construire ou renforcer l'appartenance à un groupe professionnel, pour changer de statut social, pour acquérir une place dans une nouvelle arène politique* » (Moity-Maïzi, 2015, p. 30).

1.2 Méthodologie

L'analyse repose sur plusieurs corpus de données complémentaires :

¹¹Lavigne-Delville Ph. 2015. « Un projet de développement qui n'aurait jamais dû réussir ? La réhabilitation des polders de Prey-Nup (Cambodge) ». *Anthropologie & développement* (42-43), p.59-84

¹²Lewis D. et Mosse D., 2006. *Development Brokers and Translators. Ethnography of Aid and Agencies*, Bloomfield, Kumarian Press.

¹³*Op. cit.*

¹⁴Moity-Maïzi P. 2015. *Savoirs et reconnaissance dans les sociétés africaines*, Karthala, 216 p.

- Des observations participantes des auteurs de situations réunissant des pisciculteurs, des élus de la Fédération, des représentants de l'Etat et/ ou des techniciens professionnels ;
- Des entretiens semi-dirigés conduits par le premier auteur auprès des pisciculteurs ;
- des enquêtes de terrain réalisées par Alioune Thioune dans le cadre de son stage de recherche sur le PDRP-GF (Thioune, 2016¹⁵) ;
- des enquêtes systématiques réalisées par des enquêteurs formés par le premier auteur 1) relatives aux modalités des prestations paysannes ; 2) à la production et à la circulation des alevins dans les villages.

2 L'hétérogénéité des dynamiques locales et ses implications pour les interventions de développement

2.1 Quatre situations contrastées et représentatives pour prendre la mesure de la diversité des dynamiques locales

Le développement soutenu de la pisciculture intégrée aux exploitations agricoles familiales dans le sud de la Guinée Forestière recouvre des situations hétérogènes. Dans certains villages, des pisciculteurs installés par les techniciens professionnels¹⁶ des projets ont pris en charge l'installation de nombreux autres pisciculteurs, parfois au sein de leur village ou des villages voisins, parfois loin de celui-ci. Dans d'autres, plusieurs années après la clôture des projets, les ateliers piscicoles sont certes pour la grande majorité encore en production mais le cercle des pisciculteurs ne s'est pas élargi. Dans certains villages, les producteurs ont fait évoluer radicalement le référentiel technique qui prévalait au début des années 2000, dans d'autres le référentiel ne semble pas faire question. Les modalités des installations paysannes (l'installation de nouveaux pisciculteurs par des pisciculteurs expérimentés), quand elles existent, varient d'un village à l'autre, avec des résultats très différents.

¹⁵Thioune A, 2016. Les savoirs piscicoles, enjeux de pouvoir locaux et régionaux. Une étude de cas en Guinée Forestière, mémoire de recherche, APDRA/DNP/LASAG, 91 p.

¹⁶ On désigne par le terme « techniciens professionnels » les salariés des projets de développement de la pisciculture qui apportent un appui technique aux pisciculteurs. Dans la démarche de l'APDRA, ces techniciens - appelés sur le PDRP-GF Animateurs Conseillers Piscicole (ACP) et Cadres Superviseurs (CS) - ont également une fonction d'animation du groupe local de pisciculteur (voir Halftermeyer, 2009. Construire un réseau de producteurs ruraux autour d'une nouvelle production. L'exemple du Projet Piscicole de Guinée Forestière (PPGF), *Traverses*, n°32, 43 p.). On désigne par le terme « prestataires paysans » les pisciculteurs qui appuient d'autres producteurs dans leur installation à travers la conception d'étangs ou la formation aux techniques piscicoles. Ils se distinguent des « tâcherons » qui réalisent les travaux de terrassement pour la construction des étangs.

On se propose ici d'illustrer la diversité des dynamiques locales à travers quatre situations à la fois contrastées et représentatives, autant que possible, de celles observées dans plus de 200 villages piscicoles de Guinée Forestière. Les quatre villages retenus ont été appuyés par le PPGF entre 2001 et 2008. Comme toute dynamique d'innovation, la dynamique piscicole est complexe et il serait illusoire et réducteur de chercher à isoler le ou les facteurs qui détermineraient la trajectoire de la pisciculture dans un village. Nous pensons cependant que l'hétérogénéité des trajectoires ne tient pas au hasard. Les hommes et les femmes qui s'engagent, au-delà de leur propre exploitation, dans le développement de la filière ne le font pas par simple goût pour l'activité : ils ont des motivations, personnelles et collectives, de nature à la fois économique et socio-politiques, non nécessairement contradictoires d'ailleurs avec le développement de l'activité. La présentation de ces quatre cas d'étude vise ainsi à appuyer l'argumentation qui sera développée dans les parties suivantes.

Gbotoye : Une dynamique forte, portée par les pisciculteurs, malgré une dislocation du groupe local et une simplification du référentiel technique

Gbotoye est un village de la sous-préfecture de Yalanzou, situé à environ 30 minutes de N'Zérékoré. Les premières interventions de l'APDRA à Gbotoye datent de 2001. Dès le début, les perspectives semblent prometteuses : « [...] *la pisciculture a un bel avenir dans cette zone où la pression foncière augmente et où il devient important d'intensifier et de valoriser au mieux les terres agricoles disponibles* » (rapport annuel de l'APDRA 2001). Ce pronostic optimiste a été confirmé puisque Gbotoye est le village qui compte le plus de pisciculteurs en Guinée Forestière : 84 pisciculteurs en production ou en construction fin 2016. A noter que l'on observe, en plus de l'augmentation du nombre de pisciculteurs, une tendance à l'extension des ateliers piscicoles. C'est sûrement ici que la pisciculture a le plus marqué le paysage : dans de nombreux bras de bas-fonds les étangs se suivent en cascade (voir carte ci-dessous), ce qui n'est d'ailleurs pas sans poser de problème pour la gestion de l'eau. A ces pisciculteurs, s'ajoutent les dizaines de pisciculteurs installés par les pisciculteurs de Gbotoye dans les villages voisins de N'Zao, Galaye, Kpaya, Sohota et Konia aviation. Rien n'indique que la dynamique s'essouffle, tout au contraire. Au-delà du facteur agro-écologique, déjà identifié comme essentiel dans les premières années de l'intervention de l'APDRA, cette dynamique repose depuis 2002 sur quelques individus qui ont acquis les savoirs pratiques nécessaires à la prospection, au piquetage et à la construction des systèmes de vidange. On peut citer notamment Fomo Gbamou (décédé en 2014), François Honomou et Bala Honomou. Dès 2004, ces pisciculteurs, à travers le groupement, se voient confier une lunette topographique par le PPGF. A Gbotoye, la majorité des installations paysannes n'a pas été encadrée par le groupement collectivement. Les prestataires paysans de Gbotoye -à propos desquels les villageois, qui reconnaissent leurs compétences en aménagement et en gestion piscicole, aiment à parler de « techniciens du village » -travaillent séparément et proposent aux pisciculteurs qui font appel à eux différents services (prospection et piquetage, confection du système de vidange, suivi des travaux, empoissonnement des premiers alevins) pour lequel un montant spécifique est demandé. De nombreux pisciculteurs ont aménagé directement leur digue sans étude topographique préalable en se contentant de faire appel aux services d'un pisciculteur compétent dans la confection des systèmes de vidanges. Par ailleurs, à Gbotoye, les pisciculteurs débutants achètent leurs premiers poissons.

L'émergence d'un marché de l'alevin concentré et rémunérateur

C'est également à Gbotoye que l'on a observé l'évolution la plus importante du référentiel technique promu initialement par l'APDRA. Les prestataires paysans n'ont en effet pas apporté une grande attention à l'autonomie des nouveaux pisciculteurs pour la production des alevins : la moitié des ateliers piscicoles en production n'ont pas de structures fonctionnelles pour la production d'alevins.

Les conseils prodigués aux nouveaux pisciculteurs se concentrent sur l'importance de la fertilisation, notamment via l'association avec l'élevage porcin en plein développement aussi dans la région.

« J'ai fait une porcherie comme on m'a dit que les porcheries doivent être près des étangs. Les porcs, tu peux t'endetter pour les nourrir. Mais, que tu veuille ou pas, tu es obligé de faire les porcs si tu veux avoir du poisson. C'est un bon travail aussi ».

Samoe Ce Gbamou, pisciculteur à Gbotoye, mars 2016.



Figure 2 : Un étang associé à une porcherie et un atelier d'extraction d'huile de palme, chez NyankweZé Haba à Gbotoye

Les pisciculteurs comptent le nombre de tilapias qu'ils empoissonnent en début de cycle, mais, du fait de la fertilisation organique importante des étangs, les densités pratiquées dépassent de beaucoup celles préconisées par les techniciens professionnels : entre 50 et 100tilapias / are contre 10. Le sexage est presque complètement abandonné à Gbotoye, mais l'importance de l'Hémichromis pour le contrôle de la reproduction a été retenue.

L'entrée en production de nombreux nouveaux pisciculteurs chaque année ; l'absence d'étangs de service fonctionnels ; et les densités d'empoissonnement élevées : ces trois facteurs expliquent l'émergence d'un marché pour les alevins dans le village. Ainsi, en 2015, au moins 10 200 alevins ont été cédés à Gbotoye, dont environ 1250 seulement à titre gracieux. Plus de la moitié des pisciculteurs en production se procurent à l'extérieur de leur exploitation la totalité de leurs alevins, et environ 15% complètent à l'extérieur leur besoin en alevins. L'alevin de 1 à 2 doigts, d'âge et de sexe inconnus, se vend entre 300 et 400 GNF la pièce (soit entre 17 000 et 30 000 GNF / kg contre 10 000 à 15 000 GNF/kg pour le poisson de plus de 90 gr.). Le marché de l'alevin à Gbotoye est concentré puisque 5 pisciculteurs (Paulin Kolié, Balla Honomou, François Honomou, Marguerite Kolié et Nyankoye Zé Haba) fournissent quasiment la totalité des alevins en circulation. Pour ces derniers, il est rémunérateur : la vente d'alevins aux autres pisciculteurs de Gbotoye et des villages environnants a représenté par exemple 30 % du revenu piscicole de Balla Honomou en 2015.

« La vente d'alevins, ça nous arrange beaucoup. La rentrée scolaire, il n'y a plus d'argent donc avec les alevins, tu as l'argent pour scolariser les enfants. C'est pour ça, dans mon programme, je vais faire deux étangs de service. »

GbelacieHonomou, pisciculteur à Gbotoye, mai 2016.

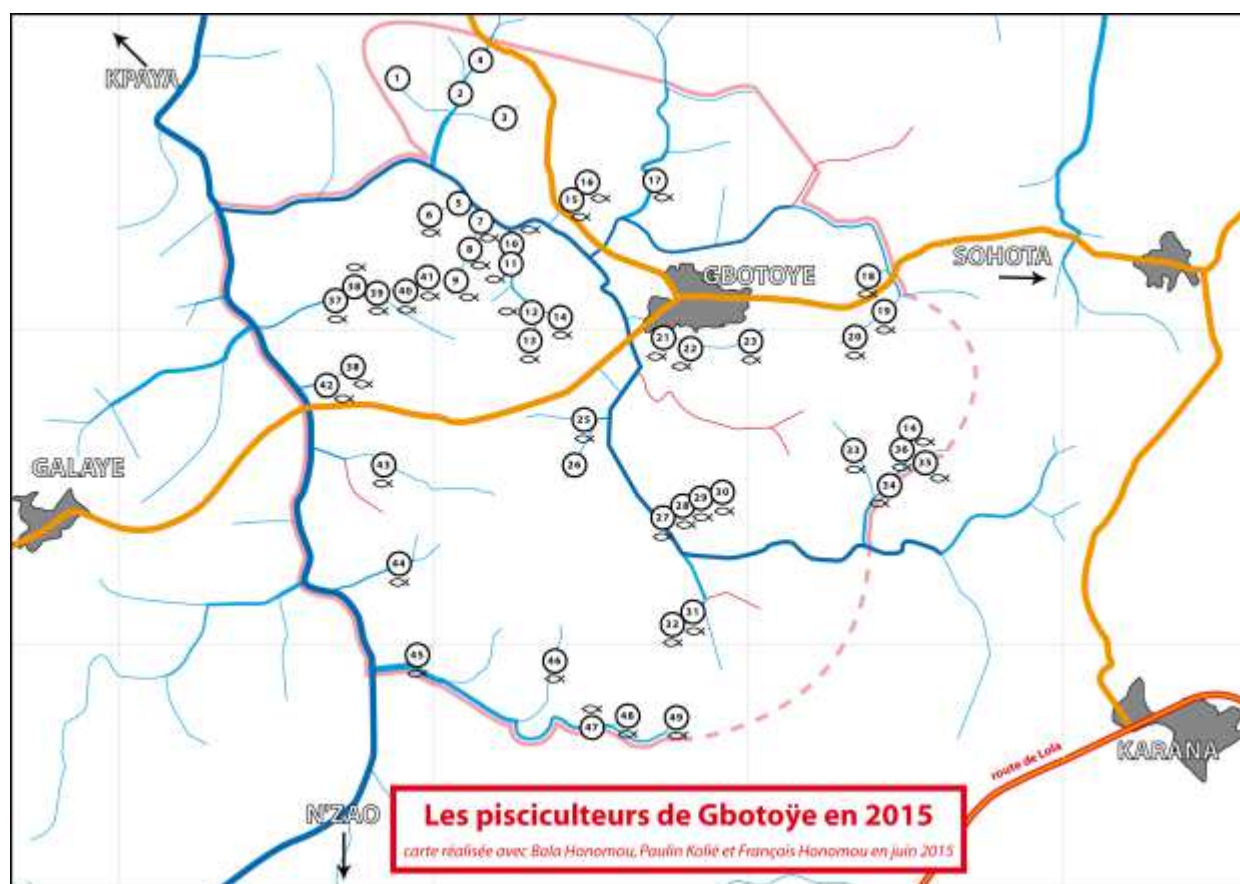


Figure 3 : La carte des ateliers piscicoles de Gbotoye. Cette carte montre que presque toutes les têtes de bas-fonds ont été au moins partiellement aménagées. Les paysans sont à la recherche de nouveaux modèles d'aménagement pour exploiter les plus grands cours d'eau (en bleu foncé). Cette carte a été réalisée en 2015 avec les pisciculteurs du village.

Cependant, les fournisseurs d'alevins satisfont toujours d'abord leurs besoins avec les plus gros alevins avant de songer à en vendre à d'autres pisciculteurs. Ainsi les demandeurs ne trouvent pas toujours de quoi satisfaire leur besoin et la qualité des alevins (le plus souvent des « fonds de pêche ») en circulation pose question.

L'arène du développement et la dislocation du groupe local

Le groupement de Gbotoye est un des groupements les plus actifs dans l'arène du développement : c'est un des seuls qui disposent d'un agrément préfectoral, c'est-à-dire qui a une existence légale et peut donc contractualiser avec un opérateur ou un bailleur ; c'est en son sein que les projets de développement de la pisciculture ont recruté des pisciculteurs prestataires (François Honomou pour le PACNOP puis le PADUP, Balla Honomou pour IFIDEP au Libéria puis en tant que parrain sur le PDRPGF et plus récemment Samoé Cé Gbamou pour le projet de l'OCPH) ; enfin le groupement a une place importante dans les instances préfectorales et régionales de la Fédération (Foromo Gbamou a

été trésorier de la FPRGF remplacé depuis son décès par son épouse, Margueritte Kolié, François Honomou a été président de l'Union remplacé par Balla Honomou récemment).

Ce leadership n'est pas sans poser de problèmes : le PADUP a concentré ses appuis, et notamment les subventions matérielles, sur un très faible nombre de pisciculteurs, tous parmi les anciens et les leaders du groupement ou de l'Union : François Honomou, Gbelacie Kolié, président du groupement ayant succédé à ce dernier, et Foromo Gbamou. Cet accaparement, sans freiner la dynamique par ailleurs, a durablement miné les perspectives d'organisation collective à l'échelle du village. La relance du PPGF sous la forme du PDRPGF en 2013 a réactivé les enjeux autour du contrôle du groupement. Paulin Kolié, un entrepreneur revenu au village en 2011 après une longue carrière politique menée en partie depuis Conakry, est élu président du groupement. Désiré Haba, un ex-salarié des mines de Zogota, et Nyankwe Zé Haba, un entrepreneur rural qui a récemment investi massivement dans la pisciculture, accèdent au CA du groupement. Ainsi, les pisciculteurs historiques reconnus pour leurs compétences piscicoles perdent le contrôle du groupement au profit de cadres et de patrons locaux venus tardivement à la pisciculture. François Honomou, avec d'autres « historiques » cherchent alors à fédérer autour d'eux un nouveau groupement. En contestant le contrôle sur les installations paysannes que Paulin revendique, ils veulent reprendre le contrôle sur les ressources symboliques et éventuellement matérielles drainées par les projets de développement. Suivant la même logique, Désiré Haba a récemment organisé un groupe de 25 jeunes « candidats à la pisciculture ». Il a réactivé l'organisation des groupes d'entraide pour la construction des digues, une institution à la base du développement de la pisciculture dans le village (voir rapport d'activité 2003) mais depuis abandonnée par les « anciens ».



Figure 4 : Paulin Kolié (au premier plan), le président du groupement, et Balla Honomou, le prestataire paysan le plus actif aujourd'hui (avec encore le t-shirt « PADUP » de son ancien employeur)

Ouéyé : Une dynamique forte qui repose sur l'engagement d'un pisciculteur

Ouéyé rassemble aujourd'hui 20 pisciculteurs en production et ...29 en cours d'installation ! Pourtant, 3 ans après l'installation des premiers pisciculteurs avec l'appui du PPGF, en 2002, l'APDRA fait le choix de freiner ses activités du fait du « manque de dynamisme » dans la zone (rapport d'activité 2006). Cette dynamique est en effet récente et repose essentiellement sur un individu : Simon Pierre Maomou, président du groupement depuis 2009. Simon Pierre n'est pourtant pas parmi les premiers pisciculteurs de Ouéyé, puisqu'il n'est rentré en production qu'en 2008. Mais, selon ses propres termes, il suivait à l'époque déjà l'ACP dans tout son travail et a profité de ses interventions pour apprendre la pisciculture, lui qui n'a pas été scolarisé.

Il est devenu le principal prestataire paysan de la zone, même si ce statut lui est contesté par certains des « anciens » pisciculteurs installés par le PPGF. S'il tire un certain profit de ses prestations de conseils pour l'aménagement comme pour la gestion piscicole, notamment en échangeant des journées de conseil contre des journées de travail dans ses parcelles, toutes ses activités sont encadrées par le groupement (qu'il préside) : l'adhésion conditionne l'accès des pisciculteurs candidats à ses prestations.

En plus du conseil pour l'aménagement, chaque nouvel adhérent bénéficie d'un lot de géniteurs (entre 30 et 60 poissons de 2 à 3 doigts) que Simon Pierre prend généralement dans ses propres étangs (il demande quelque fois à deux autres pisciculteurs engagés avec lui dans l'installation de nouveaux producteurs). Il promeut l'autonomie de chaque pisciculteur. Reproduisant le schéma des « relais » du projet, il s'entoure de quelques « apprentis » qui le suivent dans ses activités de conseil. Dans la promotion du référentiel technique « APDRA » comme dans la reproduction de la démarche d'intervention du projet, Simon Pierre semble rechercher une reconnaissance chez les techniciens professionnels seniors du PDRP-GF.

« Chaque pisciculteur doit disposer d'un étang de service. [...] Beaucoup ici ont des étangs de service mais ils ne savent pas gérer. Même si ton étang de service est petit, si tu gères bien, tu peux gagner ton poisson. [...] Ce que je veux dire aux autres : il faut se réunir. Ce n'est pas mon souhait qu'on dise qu'à Ouéyé il y a beaucoup de pisciculteurs mais qu'ils ne produisent pas de poissons. »

Simon Pierre Maomou, lors d'une réunion des pisci-riziculteurs animée par l'ACP, mai 2016

L'empoissonnement des étangs de grossissement en mâles sexés reste en effet la référence à Ouéyé. Mais en pratique, Simon Pierre seul y parvient, et encore pas à chacun de ses cycles. Sur les 16 pisciculteurs en production à Ouéyé en 2015, 11 disposaient d'un étang de service fonctionnel. Ils expliquent l'utiliser pour conduire des cycles de géniteurs. Même s'ils ne se préoccupent pas de la



Figure 5 : Simon Pierre sur son exploitation lors de l'AG de l'Union de N'Zérékoré Nord

suite du cycle, ils produisent effectivement leurs propres alevins sans reconduire les fonds d'étangs (poissons non pêchés ou non marchands), et il n'existe presque pas de marché de l'alevin de Tilapia à Oueye. Mais, au regard du nombre de pisciculteurs en cours d'installation, la demande s'annonce soutenue dans les années à venir.

Simon Pierre fait clairement partie des « jeunes qui dérangent » dans l'arène villageoise. Par jeune, nous faisons référence à une « position relationnelle socialement et culturellement construite par rapport à

d'autres générations, et par rapport à l'accès à des attributs et à des ressources qui confèrent une compétence sociale et un pouvoir de prise de parole » (Chauveau, 2005¹⁷). En prise avec un conflit foncier qui l'a conduit en prison en 2009, il enfreint ouvertement les règles imposées par les notables pour privatiser l'accès aux palmiers sub-spontanés, il dénonce publiquement les « fétiches » que les vieux manipulent au village et de manière générale il remet en cause l'autorité des aînés. Son engagement pour l'installation de nouveaux pisciculteurs à Oueye est également un engagement de nature politique pour la « jeunesse ». Ainsi n'est il probablement pas anodin que 76 % des membres du groupement aient moins de 45 ans et 48 % moins de 35 ans quand la moyenne régionale est respectivement de 50 % et de 22 %.

« Ces jeunes constituent la relève de demain et il peut arriver des moments où je suis absent du village pour le parrainage [programme du PDRP-GF qui valorise les compétences de certains pisciculteurs pour intervenir dans de nouveaux villages], s'ils sont capables d'installer facilement les gens de Ouéyé, ils pérennisent les acquis et la réputation du village comme village expérimenté »

Simon Pierre Maomou, président du groupement de Oueye, mars 2016

Si les jeunes pisciculteurs installés par Simon Pierre témoignent de leur satisfaction des services rendus par ce dernier, cette dynamique crée des remous dans la Fédération. L'ancien président du groupement et ancien secrétaire de la Fédération régionale, Nyankoye Roi Lamah, un des premiers pisciculteurs du village, ne manque pas de rappeler que Simon Pierre, n'ayant jamais été scolarisé, ne peut légitimement « *représenter le village auprès des étrangers* [c'est à dire, en l'espèce, auprès des projets de développement] ».

¹⁷ Chauveau J.P., 2005. « Introduction thématique » Les jeunes ruraux à la croisée des chemins, *Afrique contemporaine*, vol. 2, n° 214, p. 15-35.

Charles Delamou, président de l'Union préfectorale, a longtemps refusé que Simon Pierre participe aux programmes du PDRP-GF, en premier lieu qu'il soit choisi comme « parrain » (voir p.33). Ces deux responsables, nettement plus âgés, ont des profils plus proches des interlocuteurs classiques des projets de développement dans les villages. Nyankoye Roi a vécu dans plusieurs préfectures de N'Zérékoré et poursuivi une formation au Centre de Formation Professionnelle. Il a occupé plusieurs postes de responsabilité dans les organisations paysannes (non seulement la FPRGF mais également la Fédération des planteurs de café) et dans les réseaux confessionnels. Charles Delamou est un ancien fonctionnaire, directeur d'école, et jusqu'aujourd'hui vice-président de la FPRGF. Ils reprochent à Simon Pierre de monopoliser les ressources du groupement et de ne pas être à jour de ses cotisations à l'Union préfectorale. Mais les sommes en jeu sont dérisoires. En fait ce que cherche à monopoliser Simon Pierre c'est bien plus le rôle de représentant officiel du groupement vis-à-vis du projet, et ce qui lui est reproché, c'est bien de remettre en question l'autorité des anciens.



Figure 6 : Gabriel Loua (au premier plan) lors d'une rencontre des parrains, programme auquel il participe avec Simon Pierre Maomou

En reconnaissant le rôle de Simon Pierre dans le développement de la pisciculture dans le village et en défendant, contre les élus du CA de la FPRGF, sa participation au « parrainage », les techniciens seniors du PDRP-GF sont partie prenante de ces conflits.

En 2016, la formation d'un nouveau groupe d'entraide parallèle dirigé par un des premiers pisciculteurs de Oueye, Gabriel Loua, et composé de 12 pisciculteurs, en majorité des parents de Gabriel, résulte vraisemblablement d'une stratégie encouragée par les aînés du groupement et de l'Union pour éviter que Simon Pierre ne monopolise les relations avec le projet. L'accès aux premiers poissons et aux conseils est aujourd'hui un enjeu de premier ordre à Oueye autour duquel les groupes de pisciculteurs vont vraisemblablement se recomposer. Simon Pierre refuse en effet de céder des poissons aux pisciculteurs accompagnés par Gabriel, de les former et de leur permettre d'accéder aux ressources du projet tant que ces derniers n'adhèrent pas au groupement.

« Moi j'ai dit à Gabriel : 'Si tu fais un sous-groupe, tu leur apprends le poisson et tu leur donnes les premiers poissons'. J'ai interdit aux anciens du groupement de leur donner des poissons »

Simon Pierre Maomou, mai 2016

Des piscicultures performantes mais un noyau de pisciculteurs qui ne s'agrandit pas. Le cas de Kerema

Kerema rassemblait, à la fin du PPGF en 2008, 15 pisciculteurs en production, un nombre supérieur à la plupart des autres premiers villages d'intervention de l'APDRA dans la préfecture de N'Zérékoré. Mais dans son rapport de clôture du PPGF, l'APDRA notait déjà : « [...] une crise de disfonctionnement chronique de groupe, qui a eu une répercussion sur l'émergence rapide de nouveaux [pisciculteurs] ». Et effectivement, le groupement n'a pris en charge, jusqu'à la réactivation du projet en 2013, l'installation d'aucun nouveau pisciculteur, ni même d'aucun nouvel étang. Quatre pisciculteurs avaient même abandonné l'activité, un taux nettement supérieur à la moyenne.



Figure 7 : L'ACP, Foromo 2 Thea, et Gbouo Balamou, jeune pisciculteur très engagé dans l'activité, en appui à une piscicultrice à Kerema

L'ACP déployé depuis dans la zone a appuyé l'installation de quatre nouveaux pisciculteurs et un dernier est en construction. L'ACP a également entrepris le piquetage de nombreux étangs de service et la réhabilitation des étangs de service non fonctionnels.

Cette absence de dynamique paysanne n'implique pas un manque de maîtrise technique de la part des pisciculteurs restés en production. Six des onze anciens pisciculteurs encore en production produisent leurs propres alevins dans leurs étangs de service et la moitié d'entre eux empoissonnent leurs étangs de grossissement en mâles

pré-grossis. Les cinq autres pisciculteurs ne disposent pas d'étang de service et se fournissent en alevins chez d'autres pisciculteurs, notamment chez Pogba Gbilimou qui à lui seul a fourni les deux tiers des 1500 alevins en circulation dans le village en 2016 (vendu entre 200 et 400 GNF par pièce). L'accès aux alevins d'Heterotis est également aisé et leur prix est discuté au sein du groupement.

L'exploitation de Pogba apparaît comme techniquement performante puisque tout en produisant chaque année 600 pré-grossis mâles pour sa propre exploitation, il parvient à fournir 1000 alevins de 1 à 2 doigts, d'âge connu. Mais ce pisciculteur n'est pas engagé dans l'installation de nouveaux pisciculteurs. Ainsi, que ce soit pour l'installation de nouveaux pisciculteurs ou pour l'amélioration des ateliers existants, on peut parler d'une dépendance de ce groupement de pisciculteurs aux projets. L'ACP a tenté de remédier à cette situation en se faisant accompagner par deux jeunes pisciculteurs, Théodore Lamah et DouoBalamou. L'avenir nous dira si ces derniers pourront, comme ils l'affirment à l'ACP, s'engager dans le développement local de la pisciculture au-delà de leur propre exploitation.

Une absence de dynamique dans le village, mais un engagement très fort dans le développement régional. Le cas de Kpeida

Kpeida, au nord de la préfecture de N'Zérékoré, constitue une situation paradoxale. Ouverte à la fin du PPGF, cette zone a montré un engagement très fort quand un ACP était déployé dans la zone. Le nombre de pisciculteurs a rapidement rattrapé celui des zones plus anciennes (11 pisciculteurs ont été installés par le PPGF). L'érigeant en exemple dans une zone où beaucoup de pisciculteurs étaient installés suivant le modèle « FAO » (petit étangs casiers avec système de vidange en bambou), l'APDRA a même organisé en 2006 une visite pour « *montrer concrètement aux pisciculteurs la nature et l'étendue des aménagements proposés par le PPGF, ainsi que le produit de cette pisciculture* » (rapport d'activité de 2006).

Ce groupement a montré également un grand dynamisme du point de vue des « apprentissages ». A la fin du PPGF, l'APDRA décide de leur confier une lunette topographique et trois pisciculteurs du groupe, Salomon Maomou, Clavaire Kone et Sérieux Kone, s'associent pour proposer aux pisciculteurs de la région un appui à l'installation : Salomon procède à la prospection, au piquetage et au suivi des travaux des digues ; Clavaire confectionne le système de vidange et Sérieux réalise le premier empoissonnement et assiste éventuellement aux premières pêches. Pour ces prestations, en plus de leur transport et de leur prise en charge dans le village, ils demandent 400 000 GNF (en 2016). Ils proposent éventuellement en plus les services d'un groupe de tâcherons, dont ils assurent le suivi de la qualité des travaux. Suivant ces modalités, les prestataires paysans de Kpeida, auxquels s'est récemment ajouté un jeune du village voisin de Lomou, Kokoli Tokpa Maomou, qu'ils ont eux-mêmes formé, a participé à l'installation de plus d'une centaine de pisciculteurs, notamment dans la préfecture de Beyla, entre 2008 et 2016, ce qui en fait un des groupes les plus dynamiques dans l'installation de nouveaux pisciculteurs dans la région. Salomon Maomou a par ailleurs été recruté par différents projets de développement (le PACNOP et le PADUP) pour assurer des prestations dans la région.

Le paradoxe est que depuis la fin des interventions du PPGF, à Kpeida même, pas un seul nouveau pisciculteur n'a été installé. L'engagement de Salomon, Clavaire et Sérieux est même dénoncé par les notables du village, qui ont eux-mêmes cessé tout investissement dans leur propre pisciculture à la fin du PPGF, et par les élus de la Fédération qui reprochent à « l'équipe de Kpeida » d'accaparer les ressources du groupement et de ne pas s'acquitter de leur cotisation à la Fédération. Là encore, il a fallu le poids des techniciens professionnels pour assurer leur participation aux programmes du PDRP-GF, notamment le parrainage.

2.2 Implications pour les interventions de développement : « re-socialiser » la pisciculture et éviter de figer les savoirs

Pour un projet de développement, il est important de prendre la mesure de la diversité des situations villageoises pour bien penser et « négocier » son intervention dans le village. A Oueye ou Kerema, le groupement intègre la plupart des pisciculteurs du village et offre de véritables services, c'est une vraie entité de représentation des pisciculteurs, et ses responsables sont légitimes aux yeux des autres pisciculteurs. A Kpeida au contraire, le groupement est une « coquille vide ». A Gbotoye enfin, le groupement fait avant tout l'objet de luttes de leadership et la circulation des savoirs comme des alevins, pourtant intense dans le village, lui échappe. Dans ce dernier village, les intérêts des pisciculteurs sont en outre très différents, entre ceux qui tirent une grosse partie de leur revenu de la vente d'alevins et ceux qui pâtissent de leur dépendance à un marché de l'alevin peu efficace.

De ce point de vue, les typologies de zones d'intervention à visée opérationnelle, si elles ne sont pas régulièrement remises en question, peuvent vite biaiser, voire hypothéquer, les conditions du dialogue avec les pisciculteurs. C'est ce qui s'est passé sur le PDRP-GF avec la typologie, établie en début de projet, en termes de « villages demandeurs/ villages installés/ villages expérimentés/ villages autonomes » qui visait à différencier les villages en fonction de critères de compétences techniques et d'organisation de groupe (voir rapport d'activité 2012). Si elle a pu faciliter le retour des interventions de l'APDRA après cinq années d'interruption en permettant d'identifier différents contextes d'intervention, cette typologie a par la suite compliqué la mise en œuvre d'une stratégie d'intervention souple prenant la mesure des spécificités locales et de l'évolution de l'activité dans le village. Kpeida, Oueye et Gbotoye sont tous des « villages expérimentés », il n'est pourtant pas possible d'intervenir de la même manière et avec les mêmes objectifs dans ces trois villages ; à l'inverse, des villages sans expérience piscicole au début du PDRP-GF ont connu un développement très rapide de l'activité grâce à l'engagement de certains pisciculteurs (Bokony, Lonhondia,...).

Cette typologie, qui aurait dû rester un outil interne au projet, a vite été interprétée par les leaders des groupements comme un signe de reconnaissance de la part du projet, un titre à défendre pour accéder aux ressources des projets piscicoles- à l'image de Simon Pierre Mahomou parlant des « *acquis et [de] la réputation du village comme village expérimenté* »-, ce qui a inévitablement biaisé le dialogue :

« Ils sont situés dans un village expérimenté, donc ils ont peur de dire leurs besoins sinon ils risquent de perdre leur statut de village expérimenté. Disco et Augustin [Disco Kolié et Augustin Haba, respectivement prestataire paysan et président du groupement de Guéla] contrôlent la discussion. Donc j'ai arrêté le bic pour libérer la discussion [c'est-à-dire pour montrer ostensiblement qu'il ne prenait plus de notes] ».

(OyéGuilavogui, animateur conseiller piscicole à Guela, mai 2016)

Cette typologie a aussi conduit à figer les savoirs et savoir-faire comme autant de « compétences » dont les techniciens professionnels avaient le monopole de la définition et à « désocialiser » la dynamique piscicole en réifiant le « groupe de pisciculteurs » c'est-à-dire en le prenant comme l'objet des interventions au détriment des producteurs qui le constitue. Pour les techniciens professionnels, tout était affaire de « bilan » ou de « renforcement » de compétences, jusqu'au « fonctionnement du groupement ». Cette approche très normative empêchait de s'intéresser aux principes et règles, le plus souvent informelles, que les pisciculteurs ont progressivement définis, le plus souvent implicitement, pour réguler la circulation des connaissances, du poisson et du matériel dans le village. Comme l'illustre bien le cas de Gbotoye, dans les zones où la pisciculture est implantée depuis plus d'une dizaine d'année, l'enjeu n'est pas tant d'établir un « plan » des différentes « compétences à renforcer » que de rendre possible dans le village un débat entre pisciculteurs sur ces règles, souvent non dites, et sur le référentiel technique dans lequel elles prennent sens. Il s'agit d'accompagner les pisciculteurs dans la renégociation des règles qui définissent le contenu des savoirs à transmettre, les modalités du contrôle de la qualité des messages transmis, les obligations et les contreparties des prestataires paysans ou encore qui régulent le marché de l'alevin. Il s'agit de prendre la mesure de la nécessaire évolution des savoirs et savoir-faire pour identifier avec les pisciculteurs les nouveaux enjeux d'innovation qui se posent à eux et voir comment ils peuvent collectivement, et avec l'appui des techniciens professionnels et de la Fédération, y répondre. Cela implique d'identifier les pisciculteurs-clés avec l'appui desquels l'intervention a le plus de chances d'avoir un impact sur la dynamique collective au niveau du village, et donc d'identifier les rapports de force entre acteurs, et leurs logiques d'action qui, bien souvent, dépassent la seule sphère piscicole.

3 Les installations paysannes : organisation socio-spatiale et référentiels techniques

On regroupe sous le terme « d'installation » toutes les étapes qui permettent à un pisciculteur débutant de se lancer dans l'activité : la conception de l'aménagement, la construction de la digue, la confection du système de vidange, l'accès au premier stock de poissons et au bagage technique minimal nécessaire pour produire régulièrement du poisson.

3.1 Modalités et territorialisation des installations paysannes

Dans certains cas, les prestataires paysans proposent un paquet complet comprenant toutes ces étapes, y compris la mise à disposition d'une équipe de tâcherons, le suivi du chantier, et l'accompagnement du nouveau pisciculteur lors des premières pêches (comme dans le cas de Kpeida par exemple). Dans d'autres cas, les personnes voulant se lancer dans la pisciculture ne font appel à aucune expertise pour la construction de la digue et se contentent d'appeler un prestataire pour la construction du système de vidange. Ce genre d'« auto-installation » se concentre toutefois dans les villages où l'on trouve une grande concentration de pisciculteurs (comme à Gbotoye notamment).

Ces installations peuvent se faire dans le cadre du groupement ou à travers des prestations individuelles. Dans le premier cas, par exemple à Oueye ou encore à Guela, un autre village avec une dynamique forte, l'adhésion au groupement ouvre droit à la prestation du ou des prestataires paysans « officiels » du groupement. Le matériel (lunette topographique dans certains cas, moules pour le système de vidange) appartient au groupement. Il n'existe pas de contrepartie explicite au travail du prestataire, mais il arrive que ceux qui bénéficient de ses prestations le remercient en travaillant quelques jours dans ses champs. Le pisciculteur débutant a également le plus souvent droit, dans ce cadre, à un premier lot de poissons. La très grande majorité des pisciculteurs installés réside dans le village mais certaines personnes résidant dans un village voisin choisissent d'adhérer au groupement pour bénéficier de ces services.

Les prestations individuelles peuvent être faites à titre gracieux ; elles permettent alors avant tout de se construire ou de consolider un réseau social. D'autres sont véritablement de nature marchande ; elles sont alors le plus souvent réalisées dans les villages environnants mais pas dans le village de résidence même (sauf dans le cas de Gbotoye). François Honomou et Balla Honomou de Gbotoye et les pisciculteurs de Kpeida (Salomon Maomou, Serie Kone et Clavaire Kone) sont les pisciculteurs les plus engagés dans l'offre de prestations marchandes. Et ce sont ces prestations qui ont le plus contribué à étendre la pisciculture aux villages environnants, contribuant à produire de véritables territoires de pisciculture au sein desquels circulent des alevins et des conseils (voir carte ci-dessous). Dans une moindre mesure, Sekou Mariama Sagno (Ouro), Moise Koulamou (Palé), Moise Sagno (Koulé), Kokoli Tokpa Maomou (Lomou), Gabriel Loua, Siba Koulemou et Simon Pierre Maomou (Oueye), entre autres, ont proposé de telles prestations.

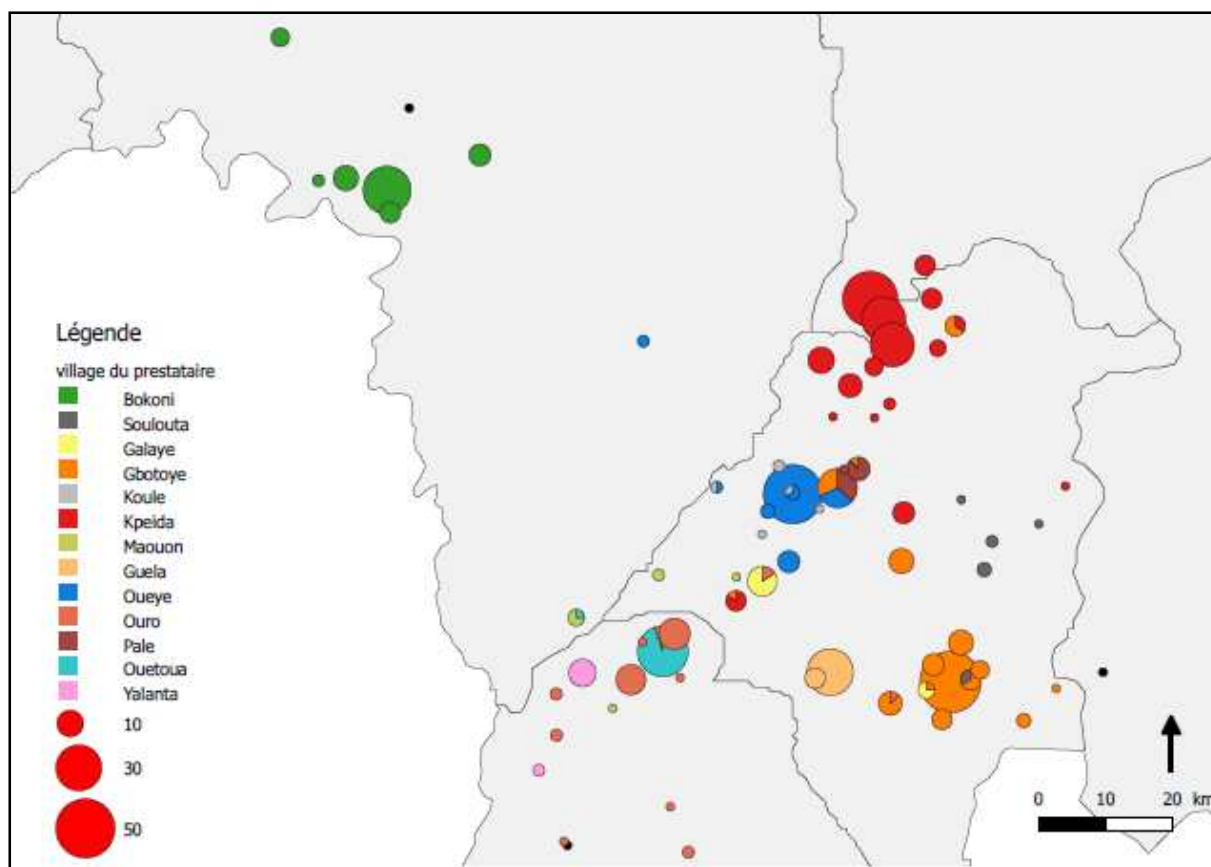


Figure 8 : Les territoires de pisciculture : localisations des pisciculteurs installés par des prestataires paysans (hors dispositif « parrainage » du PDRP-GF), sources : enquêtes.

Les quelques installations qui sont faites à distance sont généralement parcellaires, le pisciculteur procédant simplement au piquetage ou à la confection du système de vidange sans établir de relation plus durable. Mais lorsque les installations se font à proximité du village, le prestataire paysan va généralement jusqu'au premier empoissonnement, voir jusqu'à la première pêche de vidange. Plusieurs des pisciculteurs installés continuent en outre à faire appel à lui, pour se procurer des alevins et, parfois, demander un conseil.

Ces prestataires paysans ont presque tous été formés dans le cadre du PPGF ou du PDRPGF et ont acquis leur légitimité d'une période d'apprentissage plus ou moins longue aux côtés de l'ACP déployé dans la zone. Dans certains villages (Oueye, Palé, Yalanta, Gnalakpalé, Lomou, etc.) le même type de relations d'apprentissage s'est noué entre des pisciculteurs formés par les projets et des débutants.

3.2 Référentiels techniques, durabilité et capacités d'innovation

Les prestations paysannes sont reconnues, par ceux qui en bénéficient comme par les techniciens professionnels, comme étant « de qualité » dans l'immense majorité des cas. Cependant,

les aménagements proposés dépendent beaucoup du référentiel technique pisci-rizicole du prestataire. Ainsi, on a vu qu'à Gbotoye, où le sexage et la dissociation de la reproduction et du grossissement ont été abandonnés, l'accent est mis sur la capacité des pisciculteurs à fertiliser les étangs de grossissement, notamment grâce à l'association avec l'élevage porcin. Ainsi, les pisciculteurs installés par les prestataires paysans de ce village n'ont le plus souvent pas d'étangs de service (ou non fonctionnel car non vidangeable notamment). Les prestataires paysans se positionnent ensuite comme fournisseurs d'alevins, une activité loin d'être négligeable dans leur revenu piscicole. Dès lors la question se pose de la durabilité et de la performance d'une telle filière.

Contre-exemple pour Kpeida, où les pisciculteurs techniciens piquettent systématiquement en premier les étangs de service, reproduisant une stratégie déployée à la fin du PPGF par les ACP pour faire face au manque d'étangs de service fonctionnels dans la région. Cette stratégie est suivie d'effet puisque effectivement la plupart des pisciculteurs qu'ils ont installés sont dotés d'étangs de service fonctionnels. On peut concevoir que, même si aujourd'hui ces installations ne sont pas utilisées dans toutes leurs potentialités, elles offrent des perspectives de croissance de la production piscicole, et du revenu des pisciculteurs installés, plus importantes qu'à Gbotoye.

Si les prestataires paysans sont capables de reproduire dans de bonnes conditions un modèle technique d'aménagement déjà solidement éprouvé, ils semblent par contre moins à même de proposer des modèles innovants. Pour reprendre le cas de Gbotoye, toutes les installations des prestataires paysans ont été réalisées au niveau des têtes de bas-fonds selon le schéma de l'étang-barrage en cascade. Cela pose aujourd'hui de réels problèmes de coordination des pisciculteurs pour les vidanges d'étangs (inondation brusque du riz en aval, tarissement de l'étang en amont,...) qui s'avèrent parfois conflictuels. Plus encore, plusieurs paysans de ce village tentent de leur propre initiative d'aménager des bas-fonds réputés moins favorables (des bas-fonds plus larges, en aval du réseau hydrographique et au régime hydrique moins régulier). Or, les prestataires paysans, pas plus que les techniciens professionnels, ne les appuient aujourd'hui dans leurs tentatives.

4 Légitimité du savoir et enjeux de reconnaissance, qu'est-ce qui se joue dans les prestations paysannes ?

Qu'est-ce qui motive l'engagement de ces prestataires paysans sur qui repose la forte dynamique piscicole en Guinée Forestière ? Pourquoi leur engagement soulève aussi souvent des conflits avec les notables des villages ou les élus de la Fédération ? Les réponses à ces questions se situent à deux niveaux : à celui du village et des territoires de pisciculture, et à celui de la région.

4.1 Des enjeux de reconnaissance dans les arènes politiques locales

Les prestations de conseil piscicole sont bien sûr motivées par le revenu que les pisciculteurs techniciens peuvent en tirer. Directement quand, comme pour Kpeida, un tarif est fixé. Indirectement quand, comme pour Simon Pierre de Oueye, les jours passés sur le site piscicole d'une personne sont compensés par des journées de travail agricole. Il peut être également question de se construire une clientèle, au sens premier du terme, quand, comme pour Balla de Gbotoye, les pisciculteurs qu'il a installés se fournissent chez lui en alevins.

Mais s'engager dans un processus d'apprentissage de connaissances et les rendre accessibles à d'autres est aussi un moyen de renforcer sa position dans les arènes politiques, voir d'accéder à un nouveau statut (Moity-Maïzi, 2015¹⁸). Du fait des enjeux économiques et fonciers de la pisciculture¹⁹ la détention des savoirs et savoir-faire nécessaires à l'installation de quelqu'un permet d'accéder à une reconnaissance nouvelle au village, qui peut-être mise à profit sur d'autres scènes que celle de la filière piscicole. Ainsi, plusieurs pisciculteurs se sont appuyés sur la reconnaissance de leurs pairs et du projet pour défendre leurs droits d'accès à une parcelle contestée. Nous avons vu en outre sur les cas de Oueye et de Gbotoye comment, en s'engageant dans le développement de la filière, les prestataires paysans se créent un espace politique, à l'échelle du village, face aux notables locaux. Les situations de ces deux villages ne constituent pas des cas particuliers : évoquons, pour ne citer qu'un exemple, le village de Didita, dans lequel les savoirs piscicoles ont été mobilisés par les jeunes pour faire valoir leurs contestations du monopole des « vieux » sur le pouvoir de prise de parole et de décision, contestations au cœur des changements sociaux en Guinée Forestière comme ailleurs dans la sous-région.

« Le problème à Didita, c'est que ce sont les jeunes qui se sont impliqués. Notamment Wowo Fidel et Yoloh Victor. Les gens se sont mis en clan jeunes/vieux. C'est les jeunes qui savent concevoir les étangs mais ils ne veulent pas travailler chez les vieux »

Antoine Leno, CS à Didita, 2016

En outre, dans certains projets de développement, c'est à travers les apprentissages qu'il devient possible d'accéder aux ressources matérielles et symboliques qu'ils drainent (Moity-Maïzi, 2015²⁰). C'est notamment le cas des projets de l'APDRA. Aussi retrouve-t-on avec les prestataires paysans la figure du « courtier du développement » : celui qui « amène le projet au

¹⁸Op. cit.

¹⁹ Voir note de capitalisation « Intégration de la pisciculture dans les exploitations agricoles familiales de Guinée Forestière : pour qui ? pourquoi ? ».

²⁰Op. cit.

village » gagne en compétence sociale, en pouvoir de prise de parole dans les décisions publiques. Mais ce qui est intéressant ici, c'est le profil de ces prestataires paysans.

Dans les situations décrites dans la littérature en effet, le courtier en développement est le plus souvent un individu ayant acquis à l'extérieur du village une expérience (scolaire, professionnelle, politique) lui permettant de maîtriser facilement la langue, les codes culturels et les valeurs des opérateurs de développement. Cette expérience lui permet de se faire reconnaître comme intermédiaire obligé entre le projet et les paysans et, se faisant, de capter les ressources matérielles et symboliques du projet. On retrouve bien sûr ce genre de figures, notamment parmi les premiers pisciculteurs à s'engager dans l'activité dans un village (on retrouve ces figures dans les cas d'études présentés). Mais la plupart des prestataires paysans sont peu scolarisés et n'ont guère d'expérience acquise à l'extérieur du village. Ils se démarquent en cela des élus de la Fédération. En effet, l'APDRA recherche pour interlocuteur privilégié les pisciculteurs les plus engagés dans les processus d'apprentissage à l'échelle locale et non nécessairement les personnes capables de parler le « langage-développement » ou les plus à même d'organiser un bureau de groupement. L'absence de subventions – et donc de limitation du nombre de personnes subventionnées par le projet – favorise cette dynamique en évitant que le projet ne soit capté dès le départ par les seules personnes disposant des « bons codes »²¹. On rejoint ici un élément essentiel de la vision de l'APDRA : une pisciculture accessible au plus grand nombre.

Ces enjeux de reconnaissance au village participent indéniablement de la motivation des pisciculteurs, en particulier des jeunes, à s'engager dans les longs processus d'apprentissage nécessaires à l'installation d'autres pisciculteurs. Cela ne signifie pas que leur engagement dans le développement de l'activité résulte de manœuvres opportunistes et intéressées visant à faire valoir leurs intérêts sur les scènes politiques locales. L'engagement auprès d'un projet de développement résulte plutôt d'une logique de « découverte », dans le cours même de l'action (Bierschenk et al, 2002²²) : les premières marques de reconnaissance reçues du projet et du village justifient du point de vue du pisciculteur la poursuite de son engagement dans le processus d'apprentissage.

Cette stratégie qui consiste pour un jeune à gagner sa place dans l'arène villageoise grâce à la pisciculture n'est pas chaque fois une réussite. Les situations de blocage sont vraisemblablement aussi courantes que les *success stories* comme celle de Balla Honomou à Gbotoye ou de Simon Pierre Mahomou à Oueye. Un cas symptomatique est celui d'un groupement dominé par la figure d'un ancien leader de la profession, figure politique locale, et responsable religieux²³. Un jeune pisciculteur de ce groupement s'était engagé avec le projet dans un processus d'acquisition des connaissances

²¹ Le souci de l'APDRA de recruter des techniciens maîtrisant bien la langue et les codes culturels des paysans qu'ils accompagnent (Halftermeyer, 2009 (op. cit.)) est ici déterminant.

²² *Op. cit.*

²³ Le cas est analysé dans le mémoire d'Alioune Thioune réalisé dans le cadre du PDRP-GF en 2016.

nécessaires à l'installation d'autres pisciculteurs. Comme pour Simon Pierre ou les pisciculteurs de Kpeida, ses compétences étaient reconnues par les techniciens professionnels. Mais il n'a jamais pu s'autonomiser du « président » qui a toujours su s'imposer comme intermédiaire obligé des projets piscicoles dans le village et monopoliser les ressources symboliques et matérielles drainées par ces projets. Sélectionné pour intégrer le programme parrainage (voir p.33), il a fini par se désengager de la filière :

« Je suis parti en santé [à l'école de santé] malgré moi parce que je ne suis pas respecté ici. Au lieu de me créer des problèmes, je me cherche une autre activité. Tout le problème c'est avec le président [...]. J'ai envie de me détacher de ces deux là et de m'occuper de mon étang »

Un jeune pisciculteur, mars 2016

Ainsi, et malgré l'existence de pisciculteurs très compétents, comme à Kerema ou à Kpeida, le nombre de pisciculteurs stagne depuis la fin du PPGF. L'expérience montre que, pour se développer, la filière piscicole doit, et devra à l'avenir, répondre aux aspirations de ces jeunes en quête de reconnaissance.

Ayant identifié les processus d'exclusion des jeunes générations du contrôle des ressources productives (foncier, travail) et des processus politiques locaux comme un des éléments déterminants des conflits civils du fleuve Mano (Liberia, Sierra Leone, Côte d'Ivoire), Chauveau et Richards (2007)²⁴ proposent de penser l'intensification et l'innovation agricole comme un processus non pas à portée uniquement technique mais aussi institutionnelle : en mettant les jeunes au cœur des processus d'innovation, les démarches de recherche-action pourraient contribuer à améliorer la place des jeunes dans les arènes socio-politiques villageoises. De ce point de vue, le rôle qu'ont su prendre les jeunes générations dans l'innovation piscicole et dans sa diffusion en Guinée Forestière mérite d'être reconnu par les décideurs pour penser les politiques publiques dans la région. La puissance publique peut en effet jouer un rôle déterminant dans la dynamique d'innovation et de diffusion d'une activité, à travers le soutien accordé aux différents acteurs et institutions et/ ou les dispositions réglementaires (voir Bentz et Oswald, 2010²⁵ pour une bonne illustration de cette dynamique dans le domaine piscicole).

²⁴Chauveau. J-P. et Richards P. 2007. *Land agricultural change and conflict in West Africa*. CSAO / SWAC. (en ligne). 61 p.

²⁵Bentz B. et Oswald M. *Rôles respectifs des institutions nationales et des groupes d'exploitants dans la mise au point d'une innovation permettant aux petits producteurs de pratiquer la reproduction de carpes dans leur rizières à Betafo (Madagascar)*. ISDA 2010, Montpellier, France. Cirad-Inra-SupAgro, 13 p.

4.2 Dans l'arène du développement régional : des enjeux de reconnaissance institutionnelle

Pour un prestataire paysan, être recruté par un projet de développement pour concevoir un étang, confectionner un système de vidange ou encore dispenser de la formation²⁶ permet de valider un statut de prestataire compétent pour l'installation d'autres pisciculteurs. Il n'est ainsi pas anodin que les pisciculteurs ayant été recrutés par des projets, François Honomou et Balla Honomou de Gbotoye et Salomon Maomou de Kpeida, aient été les plus actifs dans l'offre de prestations marchandes en dehors de leur village.

Pour les prestataires paysans recrutés même ponctuellement par des projets, l'enjeu est bien de sortir du cercle des « bénéficiaires » des projets pour intégrer le réseau des techniciens professionnels et potentiellement accéder un jour au statut très prisé de salarié d'ONG. Plus que les primes aux résultats, ces enjeux de validation d'un statut expliquent en grande partie la motivation des prestataires paysans engagés dans le « parrainage », dispositif du PDRP-GF qui mobilise des pisciculteurs pour l'installation d'autres pisciculteurs (voir p.33) :

« Il ne faut pas prendre l'argent en premier. Les gens ont fait appel à l'Union pour avoir le Projet donc ils ne s'attendent pas à donner de l'argent. Nous notre intérêt, c'est que le Projet va encore nous renforcer, nous former. Après le Projet, c'est nous qui allons rester pour le conseil »

(Ibrahima Delamou, pisciculteur à Lonhondia engagé dans le parrainage, 2016)

Ces enjeux peuvent conduire les pisciculteurs à revendiquer le monopole de la légitimité du savoir dans le village et à s'opposer à ce que de nouveaux pisciculteurs soient reconnus pour leurs compétences piscicoles. Au niveau régional, on retrouve ces mêmes tentatives de monopolisation du savoir légitime, cette fois entre institutions. Potentiellement en concurrence sur les marchés de l'aide au développement, les élus de la Fédération, les prestataires paysans, et les associations rassemblant les techniciens professionnels, cherchent à être reconnus comme les plus légitimes pour porter le conseil. Lorsque les techniciens professionnels sont amenés à évaluer la qualité des réalisations des « parrains », ce n'est ainsi pas complètement neutre. Lorsque les pisciculteurs engagés dans le parrainage émettent l'idée de se constituer en association des pisciculteurs disposant, au même titre que la Fédération ou que les associations de techniciens professionnels, d'un agrément permettant d'intervenir comme prestataire dans le cadre de projets de développement, c'est bien pour proposer leurs prestations en s'affranchissant du contrôle des élus de la Fédération ou de la tutelle des

²⁶ Outre le PPGF et le PDRPGF dans le cadre du parrainage, les projets PACNOP, PADUP, et IFIDEP ont mobilisé des pisciculteurs comme techniciens.

techniciens professionnels. Et lorsque les élus de la Fédération demandent en retour au projet de former de nouveaux pisciculteurs aux techniques d'aménagement pour « *ne pas que les parrains se croient indispensables* », c'est bien pour garder le contrôle sur les retombées symboliques et matérielles des installations paysannes appuyées par l'aide au développement.

La concurrence pour la reconnaissance institutionnelle se cristallise parfois dans des problèmes qui peuvent sembler – au premier abord – d'ordre strictement matériel. Ainsi, les pisciculteurs « parrains » font de l'accès à des lunettes topographiques l'une de leurs principales revendications. Cet outil constitue en effet un des principaux attributs des techniciens professionnels. Inversement, les élus de la Fédération sont très vigilants à ce que les lunettes topographiques distribuées par le PPGF et le PDRP-GF restent la propriété de la Fédération, tentant ainsi de garder le contrôle sur les installations paysannes. Sur le terrain, les lunettes sont en fait rarement utilisées par les prestataires paysans qui lui préfèrent le plus souvent le fil à maçon. Mais il s'agit pour eux comme pour les élus de la Fédération de savoir qui doit être le fournisseur légitime du conseil piscicole :

« La manière dont le Projet travaille, ça amène à la désobéissance des groupements vis à vis des Unions et de la Fédération. Le problème de la lunette par exemple : quand on ne passe pas par la Fédération ou l'Union, ça fait que Kpeida a eu une lunette. Il y a des gens qui nous rejoignent pour recevoir l'aide et qui maintenant refusent d'adhérer à l'Union. Le Projet saute par dessus la Fédération et l'Union. »

Charles Delamou, président de l'Union de N'Zérékoré Nord et vice-président de la FPRGF, 2016

Dans ces conditions, il semble important de penser les dispositifs opérationnels non seulement en fonction d'objectifs techniques mais aussi comme des dispositifs devant permettre, au moins dans le cours de l'action sinon de manière durable, de substituer aux concurrences entre acteurs de la filière des interdépendances. Tenter de résoudre un problème détenant un enjeu économique réel comme celui de l'intensification et de la densification des systèmes piscicoles en Guinée Forestière²⁷ (voir rapport d'activité 2016), implique 1) de mettre en débat les visions concurrentes pour le développement de l'activité ; 2) de définir des rôles complémentaires pour chaque acteur ; 3) de préciser des principes et des règles pour une action collective. C'est ce processus de « façonnage institutionnel »²⁸ que nous souhaitons illustrer à travers l'analyse de deux dispositifs opérationnels mis

²⁷L'intensification correspond à la volonté des producteurs de produire plus de poissons dans leur atelier, pour dégager des revenus plus importants. La densification correspond à l'augmentation continue, depuis les années 2000, du nombre d'ateliers piscicoles en Guinée Forestière, notamment dans la région de N'Zérékoré.

²⁸Dans ses travaux sur l'action collective et la régulation de l'usage des ressources naturelles, E. Ostrom parle de « crafting institutions ». Le terme « crafting » (façonnage) renvoie 1) à la dimension « artisanale » de la conception, du fonctionnement, de l'évaluation, et de la modification des règles du jeu ; 2) à la nature continue de ce processus (voir Lavigne Delville Ph., 2009. *Pour des systèmes irrigués auto-gérés et durables : façonner*

en oeuvre dans le cadre du PDRPGF : le parrainage et la recherche-action autour de la question de l'alevinage. Si ces deux dispositifs ont bien été initialement mis en oeuvre avec en tête des enjeux institutionnels, c'est bien dans le processus même de leur mise en oeuvre que se sont progressivement révélés la nature de ces enjeux et le rôle que pouvait prendre un opérateur international comme l'APDRA face à de tels enjeux.

4.3 Construire des interdépendances entre acteurs de la filière à partir de la résolution d'une question technique : deux études de cas de dispositifs institutionnels

4.3.1 Recherche-action et processus de traduction : le cas de l'alevinage dans le sud de la Guinée Forestière

En 2015, la réalisation d'un diagnostic des pratiques piscicoles en Guinée Forestière avait mis en évidence une contrainte technique autour de l'alevinage en relation avec les nouvelles opportunités de fertilisation (voir rapport d'activité du PDRP-GF 2015). En réponse, le PDRP-GF a engagé une démarche de recherche-action autour de l'alevinage avec l'appui d'un chercheur du CIRAD membre de l'APDRA, spécialisé en aquaculture et familier de ce type de démarche. Une recherche-action est une recherche pluri-disciplinaire (touchant notamment aux dimensions techniques, économiques et organisationnelles ou institutionnelles de l'activité) co-construite avec les acteurs (producteurs, techniciens, élus des organisations paysannes, autorités locales,...) (Mikolasek et Chia, 2009²⁹). Elle comprend trois grandes phases :

- le diagnostic qui conduit à l'identification des problèmes et à la formulation des questions de recherche ;
- la formalisation des activités de recherche à conduire ;
- l'analyse et le partage des résultats avec les acteurs.

Le plus souvent, de nouveaux questionnements émergent et donnent naissance à un nouveau cycle de recherche-action. Autant que dans la résolution du problème technique, une démarche de recherche-action vise à consolider un réseau d'acteurs partageant une même vision du problème à régler et capables de coopérer pour innover, ce que Callon (1986) qualifie de « processus de

les institutions (traduction et synthèse de E. Ostrom, *Crafting institutions for self-governing irrigation systems*, ICS Press, Institute for Contemporary studies, 111 p.) *Coopérer Aujourd'hui*, n°76).

²⁹ Mikolasek O. et Chia E., 2010. La Recherche-Action en Partenariat à l'épreuve du terrain : *Co-construction d'un modèle de pisciculture dans le Département de la Ménoua, Région Ouest, Cameroun*

traduction » (voir notamment Silva et al (2009)³⁰ pour une bonne illustration dans le domaine piscicole).

Plusieurs allers-retours entre diagnostics et partage des résultats auprès d'un nombre réduit de pisciculteurs prêts à s'engager avec le projet ont été nécessaires pour faire émerger une question « structurante » pour le développement de la filière : *la disponibilité et la qualité des alevins nécessaires pour faire tourner « à plein régime » les ateliers piscicoles intégrés aux exploitations agricoles familiales* (voir les rapports de mission d'O. Mikolasek sur le PDRPGF de 2015 et 2016).

En parallèle aux difficultés rencontrées par les pisciculteurs pour produire les alevins de qualité devant leur permettre de mettre en œuvre une pisciculture performante, le rapide développement de l'intégration des ateliers pisci-rizicoles à l'élevage porcin dans le sud de la Guinée Forestière avait fait évoluer les pratiques et les perceptions de la pisciculture (voir le cas particulièrement illustratif de Gbotoye, p.12). Dans les discours, l'association avec le porc était devenue *la* condition pour gagner de l'argent avec la pisciculture. Pour les élus de la Fédération, c'était devenue *la* solution technique à promouvoir auprès des bailleurs.

Alors que l'autonomie en alevins des producteurs a été à la base du développement rapide de la pisciculture en Guinée Forestière, la Fédération s'était lancée dans la promotion de stations d'alevinage, considérant – à juste titre d'ailleurs – que les bailleurs de fonds préfèrent souvent financer des infrastructures matérielles que d'investir dans le conseil piscicole. En pisciculture, comme en agriculture en général³¹, les logiques de l'aide nourrissent en effet des solutions techniques « clé en main » pour répondre au « défi de l'insécurité alimentaire », assimilant les savoirs paysans à des archaïsmes. Plus généralement, la Fédération, en tant qu'institution dépendante pour son existence de sa capacité à capter les financements de l'aide au développement, est incitée à adopter des comportements opportunistes et, pour ne se fermer aucune porte, à ne pas poser la délicate question du modèle de pisciculture à promouvoir dans le contexte agro-socio-économique régional. Au sein des groupements et entre eux aussi commençaient à émerger différentes visions de l'activité, autour de l'importance relative de la fertilisation et des savoirs et savoir-faire visant à contrôler les peuplements de poisson, comme les études de cas le montre.

Les réunions dans les villages³², les conférences auprès des techniciens, de la Fédération et de l'administration, et les forums réunissant les pisciculteurs les plus actifs dans le développement de

³⁰Silva N.J.R., Beuret J.E., Mikolasek O., Fontennelle G., Dabadie L., Lazard J., Martins M.I.E.G. 2009. Dynamiques du développement de la pisciculture dans deux régions du Brésil: une approche comparée, *Cahiers Agriculture*, vol. 18, n°2-3, mars-juin 2009: 284-291

³¹Voir, entre autres, Richards et al. (1981) pour un exemple dans le domaine de la riziculture inondée en Sierra Leone.

³²Ces réunions se sont notamment, mais pas seulement, tenues à Gbotoye, Oueye, et Guela.

L'activité et les différents acteurs institutionnels ont permis de remettre au centre des discussions entre acteurs locaux et régionaux de la pisciculture la question de la disponibilité en alevins de qualité, et plus largement les enjeux du contenu et des modes de circulation des savoirs. Mise en œuvre concomitamment et de manière synergique avec le dispositif parrainage (cf infra), cette recherche-action a permis à la Fédération des pisciculteurs de trouver, dans le problème identifié et les voies choisies pour sa résolution, une base argumentative ancrée dans les dynamiques locales susceptible d'être défendue auprès des décideurs et des bailleurs. Elle est ainsi armée pour dépasser la simple demande de subvention en matériel pour demander un appui dans l'institutionnalisation de l'offre de conseil aux paysans par les pisciculteurs.

D'une manière générale, ce processus de « traduction » a permis de dépasser, dans le temps de l'action, les concurrences entre prestataires paysans, techniciens professionnels et élus de la Fédération. Des rôles spécifiques et complémentaires se sont dessinés pour chacun, avec des pisciculteurs expérimentant de leur propre initiative ou suite à des consensus collectifs de nouvelles pratiques et itinéraires techniques, des techniciens professionnels animant les cadres d'échanges techniques entre pisciculteurs et les élus de la Fédération reconnaissant la légitimité des pisciculteurs comme « expérimentateurs-innovateurs ».

4.3.2 Le parrainage : de l'appui à une dynamique endogène au façonnage institutionnel

Le souci de créer les conditions de la prise en charge du développement de la pisciculture par la profession a amené l'APDRA à s'intéresser très tôt aux prestations paysannes en pisciculture. Dès 2004, le PPGF cherche à accompagner ces prestations pour mieux les comprendre, en améliorer et en garantir la qualité (rapport d'activité annuel 2004 ; Halftermeyer, 2008³³). Le PPGF décide alors de confier l'ouverture de nouvelles zones à quatre groupes locaux comptant des pisciculteurs reconnus comme compétents dans la conception d'aménagement. Peu concluante, cette expérience est reprise en 2007 avec deux groupes locaux, Gbotoye et Soulouta, auquel le projet demande, cette fois sur des bases contractuelles, d'installer des pisciculteurs dans les villages de Nyalakpale et de Souhoule : des critères de qualité sont définis et servent à débloquer des primes aux résultats ; l'Association des Pisciculteurs de Guinée Forestière (qui deviendra Fédération en 2009) est en charge du suivi des activités (Halftermeyer, 2008³⁴). A la clôture du PPGF, le bilan est mitigé : le contrôle de la qualité des prestations, les relations entre le groupe de pisciculteurs en charge de la zone et le(s) prestataire(s) paysan(s) qu'il délègue, la rémunération des prestataires paysans sont identifiés comme autant de questions restant à résoudre pour mettre en place un dispositif d'encadrement durable des prestations paysannes (ibid). Dans le prolongement de ces premières expériences, le contrat de marché du PDRP-

³³Halftermeyer S., 2008. *Expériences d'appui à la diffusion de la pisciculture*, APDRA-F/AFVP/MPA (Guinée)/AFD, 22 p.)

³⁴*Op. cit.*

GF reprend le principe – et le vocabulaire – du « parrainage » : il affirme : « *La Fédération participe à l'élaboration d'un référentiel de qualité ; elle le met en place ; à la fin du projet la fédération accompagne 27 villages par le parrainage et vérifie la qualité de 2/3 de ces parrainages* ».

Dans le cadre du PDRP-GF, la mise en œuvre du parrainage démarre en 2015 avec initialement trois objectifs : 1) amplifier sur le long terme la dynamique paysanne existante ; 2) promouvoir la qualité des prestations réalisées ; et 3) favoriser l'émergence d'une profession capable de prendre en charge le développement de la pisciculture dans les zones où l'activité est installée dans le paysage (rapport annuel d'activités 2015). Les principes sont similaires à ceux du dispositif du PPGF : une nouvelle zone d'intervention (« zone parrainée ») est confiée à un groupe de pisciculteurs qui délègue un ou des individus disposant des compétences nécessaires pour la réalisation des prestations (le « groupe parrain ») ; les prestations sont primées à la condition de répondre à un ensemble de critères de qualité contrôlés par des représentants de la Fédération, des services techniques déconcentrés et des techniciens professionnels du projet ; des appuis techniques ponctuels sont apportés par les techniciens professionnels à la demande du groupe parrain. Le choix des groupes parrains et des zones parrainées est fait en concertation avec les élus de la Fédération, les services techniques déconcentrés et les techniciens professionnels du projet, sur des critères de compétence reconnue et de proximité territoriale entre « villages parrains » et « villages parrainés ».

Fin 2016, 7 groupements parrains avaient ouvert avec le projet 17 zones parrainées, appuyé 144 pisciculteurs dont 37 étaient déjà en production (rapport d'activité annuel 2016). Tant quantitativement que du point de vue de la qualité des prestations réalisées, les résultats du dispositif apparaissent positifs. Bien plus que ces résultats, c'est « l'engouement » que le parrainage a suscité dans la durée aussi bien auprès des « parrains », des « parrainés », des techniciens professionnels, des élus de la Fédération que des représentants de l'Etat, et l'engagement croissant de ces différents acteurs dans le dispositif qui témoignent de son intérêt. Cet engagement a permis de nourrir une réflexion collective tant sur les modalités concrètes que sur les finalités du dispositif et, ainsi, de le faire évoluer au-delà des objectifs initiaux consignés dans le contrat de marché (voir rapport annuel d'activité 2016).

La mise en œuvre du dispositif a en effet impliqué de très fréquentes rencontres et réunions entre acteurs de la pisciculture (sur un rythme quasi hebdomadaire). Les réunions ont été l'occasion de débattre de questions pratiques importantes touchant à la finalité même de la pisciculture paysanne en Guinée Forestière : Sur quels critères les pisciculteurs mobilisés dans le cadre du parrainage sont-ils choisis ? Sur quels critères les villages parrainés par les différents groupes locaux retenus dans le dispositif sont-ils choisis ? Faut-il demander des contreparties aux pisciculteurs parrainés ? Doit-on les uniformiser ? Comment sont-elles partagées entre les parrains et leur groupement ? Sur quels critères va-t-on évaluer la qualité du travail des parrains ? Qui est légitime pour évaluer le travail des parrains

et qui est en mesure de le faire ? Comment les pisciculteurs parrainés vont-ils accéder aux premiers poissons ? Et aux conseils pour la gestion piscicole ?...

Ce sont ces débats, souvent très animés, entre les différents acteurs et les consensus auxquels ils ont permis d'aboutir qui apparaissent déterminant pour la suite. Ils ont d'abord permis de faire émerger une vision partagée du référentiel technique. Ils ont ensuite permis de définir des principes et des règles visant à réguler les prestations paysannes à l'échelle régionale. Ils ont aussi permis de légitimer aux yeux des élus de la Fédération et des techniciens professionnels les prestataires paysans sur la base de leurs savoirs et savoir-faire, de les faire reconnaître comme des acteurs centraux dans le développement de l'activité et comme des partenaires incontournables du projet. Ils ont ainsi et enfin permis de faire émerger des rôles complémentaires pour les différents acteurs de la pisciculture (cf infra).

5 Conclusion et perspectives pour l'action publique

5.1 Travailler à l'échelle des territoires de pisciculture pour favoriser les échanges entre pisciculteurs

Le développement régional de la pisciculture en Guinée Forestière a reposé sur une dynamique territoriale caractérisée par une très nette complémentarité entre :

- les installations des techniciens professionnels des projets de l'APDRA qui ont assuré un maillage territorial par l'implantation de noyaux de pisciculteurs ;
- les installations paysannes – encadrées par le groupement ou dans le cadre de prestations individuelles – qui ont pris en charge la densification de l'activité autour de ces noyaux.

En densifiant la pisciculture à l'échelle d'une grappe de village polarisée sur le village du ou des prestataires paysans, les installations paysannes produisent de véritables territoires de pisciculture. Cet ancrage territorial est déterminant dans la durabilité de l'activité. Il permet que soient accessibles localement des poissons (pour faire face au renouvellement du stock en cas de crue ou de tarissement exceptionnels notamment) et des savoirs et savoir-faire (pour faire face aux casses de digues, pour agrandir et améliorer les ateliers piscicoles, pour faciliter l'acquisition d'un bagage technique minimal dans la gestion de l'eau et du poisson, pour favoriser l'évolution des pratiques piscicoles comme sur le cas de l'intégration avec l'élevage porcin par exemple,...).

De ce point de vue, l'attribution, dans le cadre du PDRP-GF, de zones très dispersées géographiquement à un même animateur conseiller piscicole et inversement l'éclatement du territoire de pisciculture en zones relevant de la responsabilité d'animateurs différents a limité la capacité du projet à définir des interventions de manière cohérente à l'échelle des territoires de pisciculture et à renforcer les réseaux locaux de pisciculteurs. Cela reste un point de vigilance pour l'avenir.

5.2 Répondre aux aspirations des pisciculteurs en quête de reconnaissance pour pérenniser les installations paysannes

La place que tiennent les pisciculteurs les plus engagés dans l'activité dans la configuration socio-politique locale conditionne en grande partie la dynamique piscicole. Cette dimension socio-politique du développement piscicole contribue à expliquer les forts contrastes de dynamique observés entre des villages pourtant placés dans des conditions agro-écologiques très similaires. L'engagement de certains pisciculteurs dans de longs processus d'apprentissage et dans la diffusion de connaissances auprès de leurs pairs ne résulte en effet pas du seul « goût » pour l'activité, ni simplement d'un investissement de nature économique. Il revêt des enjeux de reconnaissance, individuelle et collective, au village et dans l'arène régionale du développement. Pour les prestataires paysans, l'enjeu est bien aussi de se forger un nouveau statut social, une plus grande compétence publique au village ou de faciliter leur accès aux réseaux des professionnels de l'aide au développement. Avec l'intérêt croissant des décideurs et des bailleurs de fonds pour la pisciculture, ces enjeux de reconnaissance devraient gagner en importance dans les années à venir. Or la reconnaissance offerte par les projets de développement a des effets ambigus sur la dynamique piscicole. D'un côté, elle motive les pisciculteurs à devenir de véritables « techniciens paysans ». De l'autre, elle les incite à monopoliser le savoir légitime et à s'opposer à l'émergence de nouveaux prestataires pour conserver leur position privilégiée sur les marchés du conseil piscicole.

L'enjeu est donc de dépasser les ambiguïtés de la reconnaissance offertes par les projets de développement pour que la mobilisation de pisciculteurs par les projets ne se fasse pas *in fine* au profit de leur seule ascension individuelle ou d'une logique collective de déplacement du rapport de force dans les arènes politiques locales, mais renforce également les réseaux de pisciculteurs. Il s'agirait de passer à une reconnaissance durable offerte par la Fédération et, à travers elle, par l'État. Le dispositif actuel du parrainage est conçu à trop court terme actuellement pour réellement autoriser cela. Mais il peut déboucher sur un dispositif durable qui légitime chacun sur des bases contractuelles et offre aux prestataires paysans une véritable « reconnaissance administrative », c'est à dire une reconnaissance qui « *accorde des avantages statutaires liés à une profession donnée mais soumet aussi le professionnel aux contraintes institutionnelles, aux contrôles et aux devoirs de cette profession* » (Moity-Maïzi, 2015, d'après Delbos et al, 1990).

5.3 Prendre en charge les coûts de l'action collective pour stabiliser un réseau d'acteurs capables de coopérer pour innover

La dépendance aux financements ponctuels et incertains de l'aide publique au développement génère des comportements opportunistes dans le choix des modèles techniques et des démarches d'intervention qui brouillent le référentiel technique et limitent la capacité à définir durablement des rôles complémentaires pour chacun des acteurs. Dans ces conditions, les incitations vont plutôt dans le sens de la compétition pour la monopolisation d'un savoir légitime que dans celui de la coopération au bénéfice de l'innovation. Or, pour continuer à se développer, la pisciculture devra évoluer, comme l'illustre le village de Gbotoye dans lequel les tentatives d'intensification à travers la valorisation des sous-produits de l'élevage porcin sont les plus poussées et où les pisciculteurs cherchent à aménager des bas-fonds jusqu'alors réputés « non aménageables ».

En plus des questions techniques et de formation, bien réels, il existe donc des enjeux institutionnels importants. Comme l'illustre le parrainage et la recherche-action engagés dans le cadre du PDRP-GF, il importe de concevoir les différents dispositifs opérationnels, centrés sur des questions d'ordre technique, comme des processus de façonnage institutionnel permettant de faire émerger une même vision du développement de l'activité, de substituer - au moins dans le temps de l'action - des interdépendances aux concurrences entre acteurs, et de renégocier les principes et les règles d'action.

Cela implique du temps et des ressources spécifiques. Réaliser des diagnostics, analyser et partager les résultats avec les acteurs de la pisciculture, organiser des forum permettant la mise en débat du modèle de développement à l'échelle du village, du territoire de pisciculture, ou de la région, tenir des réunions pour définir des principes et des règles d'action pour la mise en œuvre d'un dispositif opérationnel, identifier et résoudre les conflits suscités par une intervention de développement ou par une activité de conseil, ... tout cela a un coût qui peut être utilement pris en charge par la puissance publique, à travers par exemple un projet de développement, pour permettre aux acteurs de la pisciculture d'investir dans la construction de l'action collective (Palliere et Rangé, 2016³⁵).

³⁵Palliere A. et Rangé C., 2016. *Les projets de développement favorisent-ils la construction de nouveaux communs autour des savoirs locaux ? Le cas de la pisci-riziculture en Guinée Forestière*, 12ème conférence internationale sur le développement de l'AFD « Communs et Développement, 1-2 décembre, Paris, 11 p.

5.4 Pour assurer le passage à l'échelle, quels rôles pour les différents acteurs de la pisciculture ?

Notre conviction est que les installations paysannes sont à même de porter le passage à l'échelle et ne s'opposent pas à l'évolution des systèmes piscicoles, à condition que prestataires paysans, techniciens professionnels, élus de la Fédération et représentants de l'Etat coopèrent.

La mise en œuvre de la recherche-action autour de l'alevinage et du dispositif de parrainage s'est faite de façon processuelle : les actions à organiser, la démarche à adopter, les enjeux conférés à l'activité, tout cela s'est transformé au fur et à mesure de l'évolution de la situation sur le terrain grâce à l'organisation fréquente de réunions comme autant de cadres pour la concertation, la médiation et la négociation. S'est ainsi dessiné progressivement dans le cours de l'action des rôles parfois nouveaux et complémentaires pour les prestataires paysans, les techniciens professionnels, les élus de la Fédération et l'administration déconcentrée. Nous énonçons ici ces rôles et ce qu'ils impliquent en termes de légitimité et de reconnaissance comme autant de pistes pour penser le « passage à l'échelle » appuyé par l'action publique :

- ✓ Les prestataires paysans dispensent le conseil technique auprès des autres pisciculteurs et portent l'innovation en expérimentant dans leurs propres ateliers piscicoles. Cela implique 1) que le savoir légitime ne soit pas monopolisé par un petit nombre qui s'opposerait à l'émergence de nouveaux prestataires paysans et 2) que les prestataires paysans restent avant tout des pisciculteurs pleinement investis dans leur propre exploitation piscicole ;
- ✓ Les techniciens professionnels identifient les enjeux techniques et organisationnels nouveaux (en termes d'aménagement comme de gestion piscicole) ; ils animent des cadres d'échanges techniques entre pisciculteurs et des cadres de renégociation des règles collectives pour répondre à ces nouveaux enjeux. Ils reconnaissent pour cela la légitimité des savoirs des prestataires paysans et interviennent comme animateur et médiateur ;
- ✓ Les élus de la Fédération organisent l'activité de conseil dans les territoires et à l'échelle régionale, et en garantissent la qualité. Cela implique qu'ils reconnaissent les prestataires paysans comme des partenaires dans la durée ;
- ✓ Les représentants de l'Etat reconnaissent la légitimité de la Fédération pour organiser l'activité de conseil et assurent la cohérence locale, régionale et nationale des différents projets de développement mis en œuvre.

Quels seraient dans ces conditions les apports d'un opérateur international comme l'APDRA ?
Selon nous, son expérience devrait lui permettre de jouer trois rôles que les autres acteurs de la pisciculture ne sont pas aujourd'hui en position de tenir :

- ✓ produire de la connaissance sur les dynamiques en cours en lien avec le dispositif opérationnel et en vue d'identifier les enjeux nouveaux qui se posent au développement de la pisciculture ;
- ✓ animer des cadres de concertation et de négociation des règles entre acteurs (techniciens professionnels, élus de la Fédération, prestataires paysans, représentants de l'Etat, chercheurs) autour des dimensions techniques et institutionnelles du développement de la pisciculture ;
- ✓ co-construire des dispositifs opérationnels à portée à la fois technique et institutionnelle ;
- ✓ contribuer à orienter la formation des différents acteurs pour répondre aux nouveaux enjeux du développement de l'activité.